

LOIS & RECITS DE CHABBATH

VOLUME 1



DÉDIÉ À L'ÉLÉVATION D'ÂME DE M. SERGE GUEDJ
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSISTOIRE DE PARIS



Editions Torah-Box

LOIS & RÉCITS DE CHABBATH

(VOLUME 1)

*Dédié à l'élévation d'âme
de M. Serge GUEDJ
ancien Secrétaire Général du Consistoire de Paris
décédé le 11 Sivan 5770 (24 Mai 2010)*



Editions Torah-Box

Diffusion du Judaïsme aux francophones dans le monde

Traduction
Yaël OUAKNINE

•

Relecture
Viviane GUEDJ
Serge GUEDJ (zatsal)

•

Direction
Binyamin BENHAMOU

Publié et distribué par les
EDITIONS TORAH-BOX

France
Tél.: 01.80.91.62.91
Fax : 01.72.70.33.84
Israël
Tél.: 077.429.93.06
Port : 054.681.92.16

Email : contact@torah-box.com
Site Web : www.torah-box.com

© Copyright 2010 / Torah-Box

Pour commander ce livre en hébreu, appelez au : (+972) 4.99.88.996

•

Imprimé en Israël

*Ce livre comporte des textes saints, veuillez ne pas le jeter n'importe où,
ni le transporter d'un domaine public à un domaine privé pendant Chabbath.*

Note de l'éditeur

Torah-Box.com est heureux de vous présenter le 3^{ème} recueil de la série « Lois & Récits » ayant comme objectif l'accès facile à la connaissance et à la pratique du judaïsme.

En effet, ce premier volume vous fera découvrir cette merveilleuse fête hebdomadaire qu'est le Chabbath :

- Récits : le sens et l'importance de ce « précieux cadeau ».
- Réponses : aux questions les plus fréquentes sur Chabbath !
- Lois : pour appliquer les mitsvot liées à ce jour.

Une partie de ce livre est également disponible sur notre site Internet en version « ebook », consultable et téléchargeable librement à l'adresse : www.torah-box.com/ebook.

Nous témoignons ici notre gratitude à Mme Yaël OUAKNINE pour la fidélité de sa traduction ainsi que notre reconnaissance et notre émotion à nos relecteurs dévoués pour la communauté, Mme Viviane GUEDJ et son mari M. Serge GUEDJ zatsal qui nous a quitté pré-maturément.

להגדיל תורה ולהأدירה
L'équipe Torah-Box

M. Serge GUEDJ

M. GUEDJ a été, pendant 12 années, secrétaire général du Consistoire de Paris où il s'est dévoué, corps et âme, à la communauté.

En émigrant en Israël, il a continué dans cette voie jusqu'à devenir discrètement un pilier de la communauté de Ramot à Jérusalem. Il était alors connu sous le nom de « Rabbi Avraham », un être aux vertus exceptionnelles, un parangon de gentillesse qui rayonnait par son sourire.

Dans un de ses éloges funèbres, on a cité à son égard le verset « Et Avraham était vieux, il vint avec ses jours ». Il n'a pas vécu longtemps, et pourtant, tous se sont accordés à se rappeler de lui comme un Juste qui a enrichi chacun des jours de sa vie, que ce soit par des actes de bonté ou à travers l'étude et l'approfondissement constant de la Torah.

Que ce livre sur Chabbath, fête qualifiée d' « avant-goût du monde futur » soit une source vive pour tous ceux qui le consulteront et comme l'a été, Rabbi Avraham GUEDJ, tout au long de sa vie.

L'équipe Torah-Box

INDEX

■ Avant-propos

■ PREMIÈRE PARTIE : RÉCITS p. 15

Le Chabbath : source de restrictions ou de jouissances ?	p. 19
Qu'est-il plus aisé d'observer : une partie ou l'intégralité du Chabbath ?	p. 24
Qu'est-il plus grave pour Dieu : voler ou transgresser Chabbath ?	p. 28
Allumer le feu « sans peine »...	p. 32
Doit-on sacrifier son emploi pour le Chabbath ? (9 histoires)	p. 35
Pourquoi des personnes qui profanent Chabbath « réussissent » ?	p. 56
Les préparatifs du Chabbath	p. 58
L'utilisation du temps au cours du Chabbath	p. 60
Le but du Chabbath	p. 62

■ DEUXIÈME PARTIE : LOIS p. 67

Respect et jouissance du Chabbath	p. 69
Les préparatifs du Chabbath	p. 72
Entreprendre un travail la veille de Chabbath	p. 77
Commencer un travail qui prend fin pendant Chabbath	p. 78
Lire 2 fois la Paracha en hébreu, et 1 fois en araméen	p. 82
L'allumage des bougies	p. 86
Le moment de « Kabbalat Chabbath »	p. 100
La prière du soir, veille de Chabbath	p. 103

Celui qui se trompe dans les prières du chabbath	p. 111
L'ornement de la table de Chabbath	p. 113
Le Kiddouch	p. 116
Les repas de Chabbath	p. 136
100 bénédicitions	p. 145
La prière du matin, Cha'harit	p. 150
La prière de l'après-midi, Min'ha	p. 162
Le troisième repas : « Séouda Chlichite »	p. 163
Motsaé Chabbath (Samedi soir)	p. 165
La Havdala	p. 166
Le quatrième repas : « Séouda révi'it »	p. 171
Quelques autres lois de Chabbath...	p. 172

■ DEDICACES

p. 169

Que ce livre contribue à la réussite du
Collel « Torah Box / Vayizra' Itshak »
Centre d'étude de Torah pour francophones à Jérusalem
sous l'enseignement du rav Eliezer FALK

à la mémoire de Jacques-Itshak BENHAMOU

au Roch-Collel :

Rav Eliezer FALK

et à ses chers étudiants assidus
et dévoués pour la Torah :

Rabbi Nethanel OUALID

Rabbi Binyamin BENHAMOU

Rabbi David ATTIA

Rabbi Lionel SELLEM

Rabbi Itshak ZAFRAN

Rabbi Shimon KATZ

Rabbi Shlomo VALENSI

Rabbi Moché TOUATI

Rabbi Méir AZOULAY

Rabbi Chmouel AMOYELLE

Rabbi Daniel COHEN

Rabbi Yossef BENSAID

Rabbi Mordekhai ELKOUBI

Rabbi Michaël ELYASHIV

Rabbi Raphaël MARCIANO

Rabbi Ephraïm MELLOUL

Rabbi Yéhochoua GUEDJ

Rabbi Michaël LACHKAR

*Qu'ils puissent grandir ensemble
dans la Torah et la Crainte du Ciel.*

Avertissement aux lecteurs : ——————

- Les lois (halakhot) contenues dans ce livre sont adaptées aux Séfarades comme aux Achkénazes, mis à part celles dont nous avons expliquées les différences.
- Les pages signalées entre parenthèses dans la partie « Lois » suivent l'ordre du livre « Yalkout Yossef » volume Chabbath. On précisera aussi (H.O) s'il s'agit du livre « Halikhot 'Olam » écrit par le Gaon haRav 'Ovadia YOSSEF. Lorsqu'il est mentionné un titre de chapitre (chap.) et un paragraphe (§), il s'agit du Choul'han 'Aroukh Ora'h 'Haïm

AVANT-PROPOS

Lors du rassemblement sur le Mont Sinaï, L'Éternel a ordonné au peuple d'Israël : (Chémot 20, 8-11)

« Souviens-toi du jour du Chabbath pour le sanctifier. Durant six jours, tu travailleras et feras tout ton ouvrage. Le septième jour, le Chabbath, sera consacré à l'Éternel ton Dieu. Tu ne feras aucune tâche, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, ta bête et l'étranger qui vit dans tes murs, car, en six jours, l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi, l'Éternel a béni le jour du Chabbath et l'a sanctifié. »

L'Éternel a dit à Moché notre Maître : « Je possède un cadeau précieux dans mes trésors, il se nomme « Chabbath. » Je voudrai l'offrir au peuple d'Israël. Va et annonce-leur ! » (Traité Chabbath 10b.)

Soyons heureux, combien est doux notre sort, qu'il est agréable notre destin, comme notre héritage est admirable ! Le Créateur nous a choisis parmi les nations, Il nous a donné sa Torah, une Torah de vie, de vérité et nous a insufflé une vie éternelle. Quand bien même notre bouche serait pleine de louanges comme les vagues de l'océan, notre langue déferlant de joie comme la multitude de ses ressacs, nos lèvres éperdues d'éloges comme l'étendue des cieux, nos yeux flamboyants comme le soleil et la lune, nos mains déployées comme les ailes des aigles dans les cieux et nos pieds aussi rapides que ceux des biches, nous ne pourrions épuiser l'éloge qui T'est dû, Ô Éternel, notre Dieu, et bénir Ton nom, Ô notre Roi, pour une seule des milliers de milliers et des myriades de bontés, de miracles et de prodiges que Tu as accomplis pour nous et pour nos ancêtres.

De plus, par amour pour nous, Il nous a choisis parmi toutes les nations pour être Son peuple, Son patrimoine. Dans Son désir de nous rendre méritants, Il nous a gratifiés de la Torah et de ses nombreux préceptes, des lois et des ordonnances équitables qui sont au nombre de 613. Parmi ces commandements, prône avec majesté, celui de Chabbath qui est un signe entre nous, enfants d'Israël et le Créateur du monde, Ainsi qu'Il l'affirme, Lui-même, deux fois, par amour, dans sa sainte Torah.

Un signe et un emblème : je suis juif !

En vérité, il y a deux autres commandements que le Créateur du monde nous a ordonnés et qu'il a nommé aussi « signe » entre Lui et nous. Il s'agit de la « mila » (circoncision- observance de l'alliance) et les « Téfilines » (les phylactères.) Le lien particulier qui relie le juif à son Créateur passe par ces trois préceptes. Celui qui les observe, atteste par là, aux yeux de tous, qu'il est fier d'être juif et que personne d'autre que lui n'éprouve autant de satisfaction et de joie.

On raconte que le 'Hafets 'Haïm a entendu qu'un juif voulait se démettre du joug de la Torah et cesser d'accomplir les commandements. Le Rav, lors d'une entrevue lui a cité une parabole. Un homme possédait une menuiserie avec pour enseigne : « Fabrique de meubles ». S'il décidait, un jour de voyager, il est évident qu'il n'enlèverait pas l'enseigne même si ce jour-là, il ne peut pas servir sa clientèle. Même s'il partait pour quelques jours, il ne retirerait pas l'enseigne, car, son départ n'est que de courte durée et il a l'intention de revenir. Le seul cas où il enlève le panneau, c'est quand il a effectivement décidé de fermer son magasin et de pratiquer un autre métier. Son enseigne n'aura alors plus de raison d'être.

Cette allégorie, dit le 'Hafets 'Haïm, signifie qu'un juif, quel qu'il soit, même s'il faute et n'observe pas les commandements comme il se doit, s'il respecte, au moins, ces trois préceptes : « Chabbath-Mila-Téfilines », il atteste, par là qu'il est fier que D.ieu l'ait créé juif. Il montre en public, au vu et au su de tous, comme s'il brandissait un étendard où est marqué : **je suis juif** et n'en éprouve aucune gêne. Il n'en va pas de même pour le juif qui s'est éloigné à tel point qu'il dédaigne ces trois préceptes. **Il retire sciemment l'enseigne : « Je suis juif »** et ne désire plus se rapprocher de D., du peuple d'Israël et de la Torah que D.ieu nous a donnée en héritage.

Une alliance éternelle

L'amour que le Créateur nous porte est infini. Dès le début de notre existence en tant que peuple, au Mont Sinaï, D.ieu a contracté avec nous une alliance. Comme il est écrit (Exode 34,27) : « L'Éternel dit à Moché : consigne par écrit ces paroles, car c'est avec elles que j'ai conclu

une **alliance** entre toi et Israël.» Il nous a ordonné de respecter ces trois signes pour se souvenir toujours de Lui. C'est comme un homme qui a un ami qu'il aime et affectionne particulièrement à qui il donne un objet en souvenir pour qu'il se rappelle toujours de lui et ne l'oublie jamais.

Cependant, il faut savoir que de l'ampleur de cette affection et de cet amour du Créateur envers nous et du fait qu'Il nous ait tellement rapprochés de Lui, nous pouvons en déduire la gravité de celui qui dédaigne, qui néglige ce signe éternel entre lui et D.. Prouvant par là qu'il ne recherche pas de lien avec l'Éternel, comme Dieu Lui-même le dit (Exode 31, 12-17) :

« L'Éternel parla à Moché en disant : et toi, parle aux enfants d'Israël et annonce leur : vous observerez néanmoins mes chabbatot, car c'est un signe entre moi et vous pour toutes vos générations, pour savoir que Je suis, l'Éternel qui vous sanctifie. Et vous garderez le Chabbath, car c'est une chose sainte pour vous. Qui le profane mourra, car celui qui y fera un travail, sera retranché de son peuple. Six jours, le travail sera fait, mais le septième jour, c'est le repos du Chabbath consacré à l'Éternel. Quiconque fera un travail le jour de Chabbath mourra. Les enfants d'Israël garderont le Chabbath en observant le Chabbath pour toutes les générations, comme un pacte immuable. Entre moi et les enfants d'Israël, c'est un signe perpétuel, car, en six jours, l'Éternel a fait les cieux et la terre et le septième jour, Il a chômé et s'est reposé. »

De ces versets, nous apprenons que d'une part, le Créateur nous donne un signe entre Lui et nous et d'autre part, l'importance de respecter le Chabbath est mise en exergue à tel point que celui qui le profane est passible de mort. Nos Sages, de mémoire bénie, ont déjà dit (Talmud de Jérusalem, Traité Bérakhot 1, halakha 5) : le Chabbath fait le contrepoids de tous les autres commandements.

Réfléchissons, ce n'est pas en vain que Dieu a dit au prophète Jérémie de réprimander le peuple d'Israël, avant la destruction du premier Temple, particulièrement sur le respect du Chabbath. Comme il apparaît dans les versets plus loin (Jérémie 17, 21-27), Dieu leur a dit que s'ils prenaient uniquement sur eux de respecter le Chabbath, Il leur pardonnerait et ne détruirait pas le Temple, Il restaurerait la royauté et Jérusalem ne serait jamais anéantie, malgré les trois graves fautes qu'ils commettaient à cette époque : l'idolâtrie, la licence des mœurs et le meurtre.

Ainsi parle l'Éternel : « Préservez-vous et ne portez pas de fardeaux le jour du Chabbath et ne les introduisez pas dans les portes de Jérusalem. Ne transportez pas de fardeaux hors de vos maisons le jour du Chabbath et ne faites aucun ouvrage et sanctifiez le jour du Chabbath comme je l'ai ordonné à vos ancêtres. Eux, n'ont pas obéi ni tendu l'oreille, raidissant leur nuque pour ne pas écouter ni accepter de remontrances. Et, si vous m'écoutez, promet Hachem, en n'introduisant pas de fardeau dans les portes de cette ville le jour du Chabbath et en sanctifiant le jour du Chabbath évitant de faire tout travail, alors, par les portes de cette ville, des rois et des princes qui occupent le trône de David entreront, montant des chars et des chevaux, eux et leurs princes, les hommes de Juda et les habitants de Jérusalem et cette cité sera habitée à jamais. On viendra des villes de Juda, des environs de Jérusalem, du pays de Benjamin, des basses terres, de la montagne et du sud, en apportant des holocaustes et des sacrifices, des oblations et de l'encens, en apportant des offrandes de reconnaissance dans la maison de l'Éternel. Si vous n'obéissez pas en sanctifiant le jour du Chabbath et en évitant de porter des fardeaux et de franchir les portes de Jérusalem le jour du Chabbath, J'allumerai un feu à ses portes, il dévorera le palais de Jérusalem et ne s'éteindra pas. »

Le Radak (Rabbi David Kim'hi) écrit dans son explication du livre de Jérémie, à propos de ces versets: « Pourquoi avoir ordonné au prophète de les sensibiliser précisément sur le respect du Chabbath alors qu'ils commettaient d'autres fautes graves comme l'idolâtrie? Parce que le respect du Chabbath est un principe fondamental de foi en Dieu qui renouvelle le monde, de croyance en ces signes et ces prodiges et du respect de toute la Torah. Celui qui garde le Chabbath fidèlement, ne transgressera pas facilement les autres commandements. Nos Maîtres, de mémoire bénie, ont dit : celui qui garde le Chabbath comme il se doit, même s'il pratique l'idolâtrie comme la génération de Enoch, est pardonné. Comme il est dit : « Heureux l'homme qui le fera et l'individu qui s'y attachera, quiconque garde le Chabbath pour ne pas le transgresser.» Ne lis pas (milé'hallelo) : pour ne pas le transgresser mais (ma'houl lo) : on lui a pardonné. Le premier commandement ordonné aux enfants d'Israël à Mara avant le don de la Torah, est le Chabbath. Nous pouvons saisir l'importance du respect de Chabbath puisque la destruction du Temple en dépendait. »

L'importance de l'apprentissage des lois de Chabbath

De là, on comprend que chacun doit s'efforcer d'étudier régulièrement les lois de Chabbath car elles sont nombreuses. Beaucoup pensent respecter le Chabbath. Mais dès qu'ils commencent à étudier un peu, ils sont frappés par leurs manquements dans l'observance du Chabbath. Cela a déjà été mentionné dans la Guémara, dans le Traité Chabbath (118b) : Rabbi Yo'hanan au nom de Rabbi Chim'one bar Yohaï a dit : « Si seulement les enfants d'Israël respectaient **comme il se doit** deux chabbatot, ils seraient immédiatement délivrés. » Comme il est dit : « Ainsi parle l'Éternel aux chambellans qui respectent mes Chabbatot » et le texte poursuit : « Et je vous amènerai sur la montagne de mon Temple... ».

Heureux l'homme qui s'applique à respecter le Chabbath comme il se doit en étudiant ses lois afin de savoir quoi faire et ne pas faillir. Nos Sages, de mémoire bénie l'ont exprimé ainsi : « L'inculte ne craint pas la faute et l'ignorant n'est pas pieux ». Rav Yonathan Eybéchitz a expliqué qu'il n'est réellement pas possible qu'un homme évite un interdit de Chabbath s'il n'apprend pas les lois parfaitement. « **Celui qui n'a pas étudié les lois de Chabbath, deux ou trois fois, ne pourra pas éviter de profaner le Chabbath** que ce soit des interdits ordonnés par la Torah ou par nos Sages. Qui peut prétendre être pur et exempt de toute faute dans l'observance du Chabbath dont la punition est très sévère et, qui peut se désintéresser de cette punition ! Aussi, Il est judicieux de respecter le Chabbath et d'apprendre ses lois avec assiduité, chez un Maître qui en facilitera la compréhension. Il faudra les répéter pour qu'elles deviennent familières. Heureux l'homme qui agit ainsi et qui n'y déroge pas. Son salaire est grand et il se prémunira ainsi de la punition ».

Chers frères, nous vous prions : que chacun aide son prochain et l'encourage, que chacun s'efforce d'étudier les lois jour après jour, de rendre aussi méritants ses amis et ses proches en propageant l'étude des lois par le biais de cette brochure, en les lisant après la prière ou au travail, aux heures libres, dans l'autobus ou à la table de Chabbath... De même, les femmes pourront redonner vigueur à ce domaine qui bat de l'aile, en distribuant à leurs amies ce livre pour les rendre méritantes de respecter la Torah et ses préceptes comme il se doit.

On raconte à propos du Rav 'Haïm Zonnenfeld, que son souvenir de juste soit béni, qu'il était assidu dans l'étude de la Torah. Même lorsqu'il revenait le soir chez lui, il étudiait. Et sa femme la Rabbanite, s'ennuyait. Chaque soir, il fixa avec elle une heure entière, pour étudier sur texte des lois. Grâce à cela, la Rabbanite eut une connaissance importante du sujet. Voyant cela, le Rav lui permit de répondre aux questions qu'on venait lui poser. Ainsi fut fait, lorsqu'on venait interroger le Rav, c'est la Rabbanite qui répondait. Quand elle ne connaissait pas la réponse, c'est le Rav qui répondait.

Voici un **bon conseil** à retenir : fixer avec son épouse cinq à dix minutes d'apprentissage des lois tous les soirs ou aux repas de Chabbath avec toute la famille. On apprend des Sages des générations précédentes que même avec une étude de courte durée avec sa femme, l'homme obtient une grande aide du ciel pour la paix de son ménage et ce verset s'appliquera à ce couple : « Que la paix soit dans tes murs et la sérénité dans ton palais. » Et la terre sera remplie de la connaissance de Dieu comme les eaux de l'océan, amen !

■ ■ ■

PREMIÈRE PARTIE

RÉCITS



UN PRÉCIEUX CADEAU

On raconte qu'un pauvre père affamé, démuni de tout, s'est présenté chez un grand Sage et lui a demandé l'aumône pour subvenir aux besoins de sa famille. Mais au grand désespoir du rav, ce jour-là son épouse avait réuni tous leurs fonds pour acheter des bijoux afin de les revendre et d'en tirer profit.

Le rav, n'ayant pas d'argent sous la main, n'a pas hésité à s'emparer d'une jolie bague destinée à être vendue et l'a remise au pauvre. « Voilà pour toi ! lui dit-il chaleureusement, vends-la, subviens à tes besoins et à ceux de ta famille. » Le pauvre père s'en alla heureux et satisfait.

Mais dès le départ du mendiant, la femme questionna le rav : « Pour que ce pauvre offre un repas à sa famille, il suffisait de lui remettre une bague ordinaire plaquée or sertie de faux diamants. Pourquoi lui as-tu donné une bague en or sertie de pierres précieuses ? »

A ses dires, le rav se vêtit de son manteau et sortit précipitamment à la poursuite du pauvre. Il l'atteignit presqu'au coin de la rue, mais le pauvre s'en aperçut, se mit à redouter que le rav ne regretta son geste. Le rav fut obligé de presser encore plus le pas et le pauvre prit ses jambes à son cou. « Attends ! » lui cria t-il. Mais le pauvre père continua dans sa course en lui rétorquant :

- « Vous me l'avez déjà donnée, il vous est impossible de me la reprendre ! »
- « Je ne regrette rien du tout ! Attends un instant ! » dit le rav d'une voix ferme pour l'apaiser.

Le mendiant finit par s'arrêter, attendant le rav tout essoufflé : « Je ne t'ai pas poursuivi pour te reprendre la bague mais, simplement pour t'informer de sa valeur ! Elle est tout en or et sertie de véritables diamants. **Ne l'échange pas pour quelques piécettes, elle vaut une jolie fortune !** »

Nous comprenons pourquoi le Créateur du monde a été obligé d'introduire le commandement de Chabbath par cette injonction à Moché notre Maître : « Je possède un précieux cadeau dans mes trésors, le Chabbath, je voudrais l'offrir aux enfants d'Israël, va leur en faire part ! » (Traité Chabbath 10a).

Ce qui signifie « va les avertir de la valeur du présent ». Qu'ils sachent combien le Chabbath est précieux, **qu'ils prennent garde de ne pas l'échanger, par manque de conscience, avec des plaisirs futiles qui ne valent rien** ! Pourquoi fallait t-il les avertir ? Car, on ne peut apprécier et ressentir à quel point le Chabbath est inestimable, plaisant et réjouissant, sans l'avoir vécu, sans en avoir respecté les lois dans leur exactitude. Celui qui a mérité de le vivre correctement pourra en témoigner.

Dans les pages qui vont suivre, nous répondrons à certaines questions fréquentes de nos chers frères et sœurs qui demandent à en savoir plus sur le « Chabbath juif », qui désirent saisir profondément le sens, les raisons, l'importance et la grandeur du Chabbath. Lorsque l'on connaît et que l'on comprend mieux les concepts, il est plus facile de les mettre en application et de les respecter.

Le Chabbath : source de restrictions ou de jouissances ?

Question : « Lorsque j'ai discuté avec un couple d'amis qui ont fait un retour à la pratique du judaïsme, j'ai remarqué que lorsqu'ils évoquaient le Chabbath, leurs visages rayonnaient de bonheur. Ils laissaient transparaître un plaisir et un attachement en parlant du Chabbath comme un jour de joie et d'agrément. J'en fus étonné car le Chabbath on ne peut pas faire grand chose. Alors, le Chabbath est-il véritablement source de jouissances ou de restrictions ?

Réponse : Avant d'aborder les explications, commençons par nous introduire, comme des invités invisibles, se tenant de côté, dans la maison d'un pratiquant sincère, pour vivre un Chabbath juif typique. La raison en est fort simple, celui qui a vraiment fait l'expérience du Chabbath ou a été confronté à l'expérience de quelqu'un d'autre, non seulement il n'est pas gêné par cette question mais ressent en plus, de tout son être, la réponse.

Voici que vendredi arrive : les préparatifs de Chabbath battent leur plein, les meilleurs plats aimés de la petite famille sont prêts pour les repas de Chabbath et leurs parfums exhalent et créent une sensation unique dans ces derniers moments. La nappe blanche est déjà posée, les 'Hallot (pains) s'y trouvent sur un joli plateau recouvertes d'un napperon finement brodé.

Les lumières de Chabbath n'attendent qu'à être allumées et chacun se pare de ses plus beaux atours. La plaque de Chabbath est à sa place et la minuterie reçoit ses instructions pour éteindre les lumières à distance. L'heure de l'allumage des bougies s'approche.

On s'organise, on termine ce qui reste. L'attente de la venue du Chabbath, la tension et le défi de gagner la course contre la montre emploient les coeurs. La sirène (dans les quartiers religieux) retentit et... l'allumage des bougies.

Aussitôt, la tension s'évanouit. La mère juive se met à prier pour des enfants en bonne santé et pour la paix de son ménage. Elle ouvre ses yeux et regarde avec un plaisir et une sérénité non dissimulées ses petits bambins qui la scrutent avec curiosité. Ils entendent d'elle un « Chabbath Chalom ! » enjoué, presque chantant et reçoivent un bisou chaleureux, jaillissant de son cœur.

La sérénité et le calme règnent. Le papa et ses garçons sont à la synagogue, la maman est assise, lit calmement, raconte, tend l'oreille avec bienveillance et répond aux sollicitations, provenant de toutes parts de ses petits rejetons. Les médias sont réduits au silence, même le téléphone somnole. Une sensation d'amour et de chaleur envahissent toute la maisonnée.

On toque, la porte s'ouvre sur un « Chabbath Chalom » souhaité par un papa au visage rayonnant. Est-ce le même papa qui travaille durablement chaque jour préoccupé de subvenir aux besoins de tous ? Il ressemble plutôt àun roi !! C'est une impression qui plane implicite mais qui s'impose d'elle-même et qui émane du cœur.

On s'organise un petit peu avant le « Kiddouch » et très vite, les petits comme les grands se mettent à entonner en chœur : « Chalom'alekhem, malakhé hachalom, malakhé 'élion, mimélékh malkhé hamélakhim hakadoch baroukh hou. » (« Paix sur vous, anges du service, anges de l'être suprême, Roi des rois, le saint béni-soit-il... »)

« Bohakhem léchalom... » (« Entrez en paix... »), « Barkhouni léchalom... » (« Bénissez-nous de paix... »), « Béchivtékhem léchalom... » (« Séjournez en paix... »), « Bétsétkhem léchalom... » (« Sortez en paix... »)

Puis, petits et grands, entonnent le chant le plus élogieux dédié à l'épouse fidèle et chérie, qui construit son foyer avec dévouement, amour et Sagesse :

« Qui trouvera la femme vaillante, dont la valeur dépasse de loin celle des pierres précieuses. »

« Le cœur de son mari peut compter sur elle, il est serein, il ne manquera de rien. »

« Elle le comble de ses bienfaits chaque jour de sa vie sans lui occisionner de mal.»

« Nombreuses sont les femmes vertueuses, mais toi, tu les a toutes surpassées. »

« La grâce est mensongère, la beauté éphémère, la femme qui craint Dieu est celle qui est digne de louanges. »

« Donnez-lui les fruits de son labeur et tous en feront la louange aux portes de la ville. »

Le Kiddouch : Le vin brille dans la coupe. Le papa se tient debout entouré des siens et l'on ressent dans l'air une atmosphère de sainteté.

« Béni sois-tu Éternel... qui a créé le fruit de la vigne. »

« Béni sois-tu Éternel... qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous a agréés en nous dotant avec amour et grâce de son Chabbath saint... Béni sois-tu Éternel qui sanctifie le Chabbath.»

Même la voix du bébé qui a trouvé ce moment propice pour se faire entendre, n'entrave pas l'ambiance magique du Kiddouch. Les coeurs battent à l'unisson...

Le repas de Chabbath commence, les mélodies puis les conversations qui ne débouchent pas sur des sujets financiers, sur le travail, sur les inquiétudes ou les préoccupations, car aujourd'hui c'est Chabbath ! Le verset dit (Isaïe 56,8) : « Tu honoreras le Chabbath en laissant de côté tes affaires et en t'abstenant de parler des propos profanes », les propos concernant les affaires et l'argent sont proscrits le Chabbath !

On laisse plutôt le loisir au papa de raconter, d'exprimer une idée intéressante sur la « Paracha » de la semaine. Le petit de trois ans et demi montre avec fierté les dernières lettres qu'il a apprises tandis que celui de cinq ans sait déjà lire ! On pose des questions sur la « Paracha », on y répond, on chante, les enfants s'excitent et jouent. Des disputes alors éclatent et transforment le papa en un diplomate avisé. Il y a du temps pour tous !

Puis on arrive au dessert et on entame le « Birkat Hamazone » (actions de grâce après le repas). Personne n'est tendu, personne n'est pressé, le téléphone ne sonne pas et les médias ne nous agressent pas !

Ce n'est que discussions, visites aux amis, promenade agréable dans le quartier, étude au sein de la famille.

Le matin de Chabbath : L'office du matin se déroule avec la lecture de la section hebdomadaire. Une « Paracha » qui s'ajoute à une autre pour former un tout. Les participants réguliers pourront, une fois par an, mériter de clôturer les cinq livres du Pentateuque.

Puis, on passe au « Kiddouch », au second repas de Chabbath parsemé de chants, de discussions, de nouvelles idées et on bénit le repas. Sans oublier les initiales de **Chabbath** : « Chéna BéChabbath Ta'anoug » le sommeil étant considéré le Chabbath comme une jouissance.

Le reste de la journée sera composée de jeux avec les enfants, de conversations entre les parents, d'une promenade familiale agréable, de lectures, d'un cours de Torah intéressant, d'un « 'Oneg Chabbath », de l'office de l'après-midi, d'un troisième repas léger, de l'office du soir puis de la « Havdala ».

Pour la « Havdala », on fait la bénédiction sur le vin, sur la lumière et sur les « Bessamim » (les herbes aux senteurs agréables), car, il est très difficile de passer de cette élévation de l'âme du Chabbath à la routine profane, et les « Bessamim » adoucissent un peu cette transition...

Une couronne de roi contre un plat de lentilles ?

Celui qui vit ainsi et même à un niveau moindre, même s'il est entouré de voisins qui ne respectent pas le Chabbath, ne saisit pas cette question : « te sens-tu restreins par le Chabbath ? » Bien sûr, je ne peux pas agir comme en semaine. Mais ces restrictions en valent vraiment la peine ! Ce sont elles qui créent cette ambiance si magique et spéciale de Chabbath. Exactement comme dans les salons du palais de la reine d'Angleterre, où l'interdit de parler, le calme, le silence, l'habillement royal et l'interdit de fumer convergent à cultiver la magnificence ressentie par les visiteurs.

On comprend maintenant pourquoi, lorsqu'un observant du Chabbath se voit poser la question : « Qu'en est-il des virées à la mer ? » il le regarde avec un sourire emprunt de pitié... Il sent, au plus profond de lui, qu'on vient de lui demander d'échanger sa couronne de roi contre

un plat de lentilles. Il est évident que ce plat est succulent mais on s'en passe bien facilement lorsqu'on a en contrepartie une valeur inestimable, infiniment plus précieuse.

En résumé : Celui qui respecte le Chabbath se voit interdire les actes permis au quotidien et prohibés le Chabbath. Parfois, ceci exige un sacrifice et une gêne passagère. Mais il sait pertinemment que le respect de ces détails permet de profiter une fois par semaine d'un plaisir spirituel au plus haut degré...

Ainsi il vit toujours en pleine conscience que :

1. Il sacrifie un plat de lentilles pour un palais royal qu'est le Chabbath.
2. Il est un soldat dans l'armée du Roi des rois, Hachem qui l'aime d'un amour profond et où chaque instruction n'est donnée que pour son bien. Il aime Dieu et se réjouit de Ses paroles, il obéit de bon gré à Ses ordres.

Heureux le peuple pour qui il en est ainsi

« Les jours de Chabbath, vous vivez un repos du corps et de l'âme. Ce que les rois eux-mêmes n'ont pas, car si la moindre nécessité les réclame ce jour-là, ils ne peuvent éviter de s'y atteler. Leur âme ne connaît pas de parfaite tranquillité. » Ainsi a parlé le roi non-juif des Kouzirim au Sage juif.

(« Le Kouzari », 3^{ème} écrit, question 10).

Qu'est-il plus aisé d'observer : une partie ou l'intégralité du Chabbath ?

Question : « Un ami respecte une partie seulement des commandements du Chabbath car c'est un peu déplaisant pour lui. Est-ce logique de penser que s'il en observe la totalité, le Chabbath lui sera encore plus pénible ? »

Réponse : Un jour, une femme a raconté à son amie qu'elle détenait une recette de gâteau exceptionnelle conçue et mise au point par un des plus grands chefs cuisiniers au monde. L'amie s'est enthousiasmée et lui a demandé le contenu de la recette avec empressement pour qu'elle puisse la réaliser avant que les invités de marque, attendus le jour-même, n'arrivent chez elle. Elle a écouté attentivement et s'est mise avec zèle au travail. Mais malheureusement, il s'est avéré qu'elle n'avait pas tous les ingrédients et le temps pressait...

Après quelques hésitations, elle s'est décidée et s'est dit : « J'ai une solution facile. Qui a dit que tous les ingrédients étaient indispensables ? J'ai le principal : la farine et les autres produits de base. Pour le reste, au lieu de mettre un verre de sucre et un verre de miel, je vais mettre trois verres de sucre, à la place du lait - de l'eau, à la place de la levure chimique - de la levure alsacienne et je me passerai des noix et du beurre.... »

C'est ainsi qu'elle fit.

Lorsque le gâteau fut gentiment repoussé par chacun des convives, elle téléphona à son amie étonnée, se plaignant presqu'en colère : « C'est ce genre de gâteau dont tu fais l'éloge, et qui est si spécial ?... Si elle est vraiment intelligente, elle ajoutera même : « Heureusement que j'ai changé et supprimé des produits inscrits dans ta recette ! Car, si déjà avec une partie des ingrédients, le gâteau est si mauvais, qu'en serait-il avec l'intégralité de ceux-ci ?»

L'explication de cette allégorie va de soi :

Le Chabbath pèse sur la personne qui justement ne respecte qu'une partie des commandements et non l'**intégralité des lois de Chabbath** ! L'observance partielle ressemble à utiliser uniquement la farine et

l'eau pour confectionner une pâte. Cependant, le goût et la texture délicate qui rend le gâteau savoureux, à l'image de l'ambiance de Chabbath élevée et plaisante pour celui qui respecte le Chabbath découle précisément de l'observance parfaite de **toutes** les lois du Chabbath.

Rappelons-nous ! Nous ressentons un plaisir spirituel élevé au niveau de notre âme immatérielle ! Le Créateur qui connaît les dédales de nos âmes, a mis au point pour nous une recette unique en son genre nommée : le Chabbath. C'est une recette aux multiples détails, on ne saisit pas toujours le sens de ses composants et leur utilité.

Plus d'une fois, on se questionne : que se passera t-il si je trie un pépin de citron et le retire de ma salade ? Pourquoi est-ce si important, pourquoi cela entrave t-il la sainteté du Chabbath ? Pourquoi ne me peignerais-je pas les cheveux ou ne mettrais-je pas du rouge à lèvres, du rimmel et du crayon aux yeux ? Peut-être que justement, sans me maquiller, je ne profiterai pas du plaisir de Chabbath ?

Au fur et à mesure de l'apprentissage des lois, il est fort probable que d'autres questions de ce type nous viendront à l'esprit. En quoi cela change-t-il de couper les légumes juste avant le repas ou deux heures avant ? Ou de secouer la saleté du vêtement qui s'est déposée par devant ou en arrière ? Cela va-t-il bouleverser la sérénité du Chabbath ? Néanmoins, lorsqu'on avancera dans la connaissance, on sera obligé d'admettre que cette recette prodigieuse de Chabbath n'est pas une invention arbitraire imposée par un facteur humain mais elle nous a été prodiguée par le Créateur comme une prescription spéciale pour obtenir le repos complet de notre âme. Les questions s'évanouiront d'elles-mêmes et laisseront place à une volonté immédiate d'obéir à notre Créateur, à notre Père bien-aimé. C'est se conformer de façon irréprochable à la **prescription que Dieu nous a donnée qui nous permet de vivre un Chabbath parfait**, ressentant ainsi sa douceur où, aucun sentiment de contrainte ou de difficulté n'existe.

Un avant-goût du monde futur

En dehors du repos que l'on gagne en se reposant, le Créateur nous promet que, si l'on respecte le Chabbath, Il nous dotera d'une sainteté particulière et d'un bien-être indescriptible qui, nous l'a-t-on assuré, correspond à un soixantième du monde futur ! (Traité Bérakhot 58b)

En d'autres mots, il nous est donné le jour de Chabbath de ressentir cette jouissance que les âmes spirituelles éprouvent dans le monde futur !

Cette délectation et cette sainteté sont si infinies qu'elles influent même sur la nourriture de Chabbath ! Chacun pourra témoigner que le goût et la saveur des plats de Chabbath sont **exceptionnels, propres à ce jour** et toute tentative de confectionner **les mêmes** en jours de semaine échoue...

Il est intéressant de noter que même les non-juifs le ressentent. Il est raconté dans le Talmud (Traité Chabbath 119a) : « Un empereur a dit à Rabbi Yéhochoua ben 'Hanania : pourquoi l'odeur du plat de Chabbath est-elle si forte ? (il voulait dire pourquoi l'odeur est-elle si enivrante ?). Il lui a répondu : nous avons une épice particulière dénommée le Chabbath. Lorsqu'on en met dans les plats, il en exhale une odeur spéciale. Il lui a demandé de lui en donner. Il lui a répliqué : celui qui respecte le Chabbath, en bénéficie [cette épice enrichit le mets], mais celui qui ne l'observe pas, ne la sent pas. »

Il en est ainsi. Celui qui observe le Chabbath parfaitement selon les indications du « fabriquant », on l'entendra donner son appréciation du Chabbath comme étant un « **gan éden** » (paradis) ou un **avant-goût du monde futur** et d'autres expressions décrivant le bonheur, le contentement à son plus haut degré.

Ceci ne dépend que de nous !

Plus on respectera la sainteté de ce jour, avec une application dans chaque détail des lois de Chabbath, plus nous mériterons de goûter à ce plaisir. Le Chabbath versera sur nous un torrent de bénédictions et de joie.

Si seulement nous avons l'intelligence de freiner la course du quotidien **une fois dans la semaine** pour vingt-quatre heures, en se dévouant entièrement dans un esprit élevé de joie et d'autodiscipline pour **suivre à la lettre** la recette du Chabbath que le Créateur nous a donnée comme un **cadeau précieux**, il n'y a aucun doute que l'on saura ressentir l'avant-goût du monde futur (!)

Nous vivons dans une génération qui recherche tellement le bien-être spirituel... C'est devant nous, à portée de main ! On ne l'atteint pas au bout de plusieurs mois d'investigation dans les fins fonds de l'Inde, ni après des années de flagellation dans les ténèbres du Tibet, mais **chaque semaine, le septième jour dans notre propre demeure.**

Il est également important de noter que celui qui a le mérite de se réjouir et de profiter, semaine après semaine de ce jour si spécial, en observant toutes ses lois, **sa semaine s'en trouve métamorphosée** ! Il est plus heureux pendant la semaine, son regard du monde, de la vie est différent. L'expérience et les faits parlent d'eux-mêmes.

Le silence au milieu de la tempête

« Il semble qu'aucune autre génération n'ait autant besoin de sérénité que la nôtre. Les moyens de communication qui se sont tellement développés, ne laissent à l'homme aucun répit, l'interpellant sans cesse. La quantité d'informations venant du monde entier est si considérable qu'elle lui donne le tournis et crée une tension à tout un chacun.

L'homme n'a presque plus le temps de se retrouver seul, de se plonger dans ses pensées, de réfléchir sur ses actes et de penser à s'améliorer. Ils se font, de plus en plus rares, les individus qui expriment une opinion personnelle qui n'a pas été glanée par le biais de la radio, la télévision ou des journaux.

Par contre, le fait de se déconnecter du monde, de se replier sur son univers pendant une journée, comme le permet le Chabbath, assure la liberté individuelle de l'homme et de ses idées. Sans compter que celui qui respecte le Chabbath comme il se doit est animé d'un autre état d'esprit, d'un vent de pureté, de sainteté, comme s'il était habité par une âme nouvelle faisant rayonner sur lui une **âme supplémentaire.**

(D'après le livre « Vers les sources » volume 1, p.81)

Qu'est-il plus grave pour D.ieu : voler ou transgresser Chabbath ?

Question : « Je crois en D.ieu, j'honore chaque individu, je prête attention à l'argent du prochain, je m'efforce d'aider de mon mieux celui qui en a besoin, je donne de mon argent aux pauvres et aux synagogues. Mes amis, mes connaissances n'ont que du bien à dire sur moi et ne se plaignent pas. Si je ne respecte pas le Chabbath, est-ce si grave vis-à-vis de D.ieu ? »

Réponse : Pour mesurer le degré de gravité d'une transgression aux yeux de la loi, l'un des critères est, bien entendu, l'importance de la punition, décrétée par le législateur, à infliger à celui qui a transgressé la loi.

Il en va de même pour nous. Pour évaluer le poids que D.ieu assigne à chaque faute, l'un des critères évident est la sévérité de la punition qu'il a prévue pour chaque faute.

Et voici, en ce qui concerne le vol d'argent à son prochain, l'Éternel dit (Exode 21, 37) :

« Car celui qui vole... paiera le double. »

A savoir, il n'a pas eu pitié de la peine et de la fatigue que son ami a eues pour gagner cet argent, il lui paiera donc le double du montant qu'il lui a volé. Ainsi : premièrement, il dédommagera son ami sur la peine qu'il a éprouvée en apprenant le vol dont il a été victime. Deuxièmement, le voleur comprendra mieux après avoir ressenti lui-même la perte de la somme qu'il a dérobée.

Par contre, pour celui qui profane le Chabbath, L'Éternel dit (Exode 31, 14) :

« Vous garderez le Chabbath....celui qui le transgresse mourra. »

Ceci exige une explication. **Est-ce que celui qui transgresse le Chabbath est pire, aux yeux de D.ieu qu'un voleur ?**

Qu'est-il plus aisé d'observer : une partie ou l'intégralité du Chabbath ?

Pour en saisir le sens, nous devons approfondir un peu le sujet et cerner l'essence même du Chabbath. Il faut savoir pourquoi nous avons l'ordre de le respecter et quel est le message caché dans ce commandement.

Écoutons les propos suivants (Genèse 2,1-3) :

« Ainsi furent terminés les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent. Dieu mit fin le septième jour à l'œuvre qu'Il a entreprise et Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'Il avait accompli. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia car, c'est en ce jour qu'Il s'est reposé de toute son œuvre qu'Il avait créée pour faire. »

Il est aussi écrit (Exode 31,16-18) :

« Les enfants d'Israël garderont le Chabbath en faisant du Chabbath un pacte immuable pour toutes les générations. C'est un symbole éternel entre Moi et les enfants d'Israël attestant qu'en six jours, l'Éternel a fait les cieux et la terre et que, le septième jour, Il a chômé et s'est reposé. »

Cela signifie : dès que L'Éternel a fini de créer le monde, Il a promu le septième jour de la semaine comme un jour différent dans son essence, séparé des six autres jours de la semaine. De plus, Il considère celui qui chôme ce jour-là, ainsi que Lui-même l'a fait, comme s'il proclamait que le monde a été créé par l'Éternel et qu'il ne s'est pas généré spontanément.

Hachem perçoit **celui qui transgresse le Chabbath** comme une personne affirmant, par ses agissements, **qu'elle ne croit pas en Dieu !** Etant donné que le but de la création de l'homme et du monde matériel est de relever les défis en suivant les instructions du Créateur [pour recevoir un bon salaire dans le monde futur], celui qui renie Dieu par ses actes, a failli à l'objectif de sa vie. Il devra donc mourir !

Jusqu'au décret de mort ???

Illustrant la gravité de la punition de celui qui profane le Chabbath, on peut rapporter cette anecdote. Un chauffeur de taxi non pratiquant m'a interrogé : « Je suis un juif croyant. Je sais combien notre Torah est merveilleuse, ses voies sont douces et elle permet d'acquérir une

conscience, des qualités bonnes et justes. **Comment ce fait t-il qu'on décrète la mort pour celui qui transgresse le Chabbath, est-il un meurtrier ? »**

J'ai sondé son cœur et je lui ai répondu : « En tant que juif croyant, tu dois sûrement savoir qu'un homme qui disparaît continue d'exister dans le monde futur. Nos vies sont comme un rêve, comme le roi David l'évoque dans les Téhilim : « L'homme ressemble à de la buée, ses jours passent comme une ombre.» Quand l'homme meurt, il s'éveille de son rêve, il pénètre le monde de la Vérité où il vivra pour toujours. Et pourquoi le Créateur nous fait-il rêver ? Pourquoi nous fait-il vivre soixante-dix à quatre-vingts ans ? Il a un objectif ! Hachem a voulu nous rendre méritants d'un bon salaire pour le monde à venir. C'est pourquoi, Il nous a donné la torah et ses préceptes qui nous permettent d'acquérir dans le monde de l'éternité un salaire inestimable.

Celui qui transgresse donc le Chabbath, déclare, par le biais de sa profanation, qu'il ne reconnaît pas que Dieu a créé le monde !

Il n'est pas conscient cependant qu'il s'inflige une perte et une punition insoupçonnées dans le monde de l'éternité ! Mais le Créateur, qui aime chaque juif, y compris ce dernier, dans sa grande pitié, désire lui offrir une chance et le préserver de l'immense dégât qu'il s'est lui-même occasionné. Il sait qu'il est préférable pour cet homme de mettre un terme à sa vie sur cette terre et mériter la vie éternelle plutôt que de vivre encore trente ou quarante ans avec une énorme tache sur son âme qui le gênera jusqu'à son dernier souffle.

Néanmoins, le Créateur n'agit pas précipitamment ! Chaque instant de la vie d'un juif représente aux yeux de Dieu un monde en soi. En effet, il peut sans cesse accomplir des commandements ou des actes positifs qui lui serviront pour l'éternité ! Il est fort probable que ce juif, qui a transgressé le Chabbath, le regrettera amèrement et se repentira. C'est pourquoi, le Créateur a décidé que la sentence de mort ne s'applique que dans le cas suivant :

Celui qui transgresse le Chabbath devant deux témoins qui l'ont prévenu et averti de réfléchir et de se rendre compte qu'il faute en profanant le Chabbath et qu'il sera jugé. Malgré tout, s'il commet la faute, ils

Qu'est-il plus aisé d'observer : une partie ou l'intégralité du Chabbath ?

témoignent alors devant le Sanhédrin (qui avait, au temps du Temple, lui seul le pouvoir de trancher dans les lois de vie et de mort). Celui-ci mène une enquête, vérifie et éclaircit au mieux pour enlever tout doute sur le témoignage présent. La sentence de mort est alors décrétée.

Un tel individu, qui a fait fi d'avertissements si importants, son âme ne peut décentement trouver le moyen de s'amender sur cette terre. Il est mieux pour lui de périr. Si, en plus, il reconnaît avoir fauté, avant sa mort, sa mort l'expiera. **C'est en se dépouillant de son habit terrestre qu'il cernera quelle vie éternelle, il a gagnée ! Il saisira l'ampleur de la perte qu'il aurait subie sans ce décret de mort dont il a été l'objet. Il remerciera, louera et se réjouira d'avoir payé un petit tribut dans ce monde éphémère au lieu de régler sa grosse dette dans le monde de l'éternité.** Il a donc été gratifié plutôt que puni.

Les bienfaits du repentir

En comprenant quelle est la gravité de celui qui transgresse le Chabbath, on peut cerner l'immense bonté du Créateur qui nous a offert la possibilité de se repentir, de purifier nos âmes même des plus grandes fautes sans recevoir de punition.

Le repentir nettoie et purifie l'homme de toutes ses fautes au point d'être totalement effacées comme si elles n'avaient jamais existé. De plus, si l'individu se repent par amour, à savoir en ayant conscience de la grandeur de Dieu et de ses engagements envers Lui et non par crainte de la punition et des malheurs qu'il est à même de recevoir, ses fautes qu'il a commises volontairement deviennent des mérites.

Toutes ses profanations du Chabbath sont éradiquées et on les compte comme des chabbatot qu'il aurait respectés à la perfection. C'est ce qu'il est dit : « Là où se tiennent les repentants, les justes parfaits ne peuvent y résider.»

Ceci découle des bontés de Dieu envers nous, du fait de Son amour et de Sa volonté de nous prodiguer Ses bienfaits.

Allumer le feu « sans peine »...

Question : « Pourquoi est-il interdit encore à notre époque d'allumer du feu le Chabbath ? Le fait d'allumer ou de faire crémiter une flamme est si simple aujourd'hui avec une allumette ou un briquet... et le fait d'appuyer sur un interrupteur ou de tourner la clé d'une voiture se fait sans peine ? » [comparé au frottement de deux pierres pratiqué à une ère bien lointaine]

Réponse : Premièrement, si la Torah avait spécifié : « Ne peinez pas lors du Chabbath », ou « N'entamez pas d'activité fatigante le Chabbath », la question aurait sa raison d'être. Si la Torah s'était exprimée ainsi, il y aurait alors l'interdiction concernant tout acte pénible. A savoir, transférer de nombreuses chaises ou des chaises lourdes d'une chambre à l'autre pour des invités, transporter des marmites ou des plateaux chargés de mets succulents en l'honneur du Chabbath pour le marié ou pour la circoncision du nouveau-né si cela fatigue ceux qui les apportent. On pourrait même dire qu'il est interdit de marcher des kilomètres pour rendre visite en ville à des proches ou à des amis. Toutes ces activités sont liées à des efforts. Cependant, la Torah n'a pas interdit de peiner le Chabbath. Il faut seulement que ce soit pour les besoins du Chabbath.

Alors pourquoi allumer du feu, est interdit le Chabbath?

Car il est écrit (Exode 35, 3) :

« Vous n'allumerez pas de feu dans vos demeures le jour du Chabbath. »

On n'a pas signalé de différence entre faire du feu avec peine ou sans efforts.

L'explication en est simple

La Torah nous ordonne de s'arrêter de travailler le Chabbath pour attester notre connaissance et notre foi dans le fait que Dieu a créé le monde dans tous ses détails durant les six premiers jours et qu'Il s'est reposé le septième jour. **Il ne s'est pas reposé à cause d'un harassment**, mais Il a cessé tout travail, toute création. Allumer du feu est une activité qui produit une substance, en l'occurrence le feu, qui n'existe pas

pas avant. Il n'y a aucune différence si l'action peut se réaliser avec peine ou aisément.

Il est facile d'intégrer cette notion quand on regarde comment Dieu a créé le monde lors des six premiers jours. Il n'a pas peiné, Il ne s'est pas fatigué mais « **par la parole** de Dieu les cieux se sont formés et par le souffle de Sa bouche tout ce qu'ils contiennent » (Psaumes 33,6). « Car **Il a dit** : ce sera, Il a ordonné et tout fut. » (Verset 9). Comme il est écrit à propos de la création : « **Et Dieu dit** qu'il soit... et ce fut... »

Il est clair que la Torah appelle la création du nom de travail en fonction du résultat : production et nouveauté et non pas à cause de la fatigue ou des efforts fournis.

L'Éternel, par Sa parole, a créé et a accompli une tâche « Ainsi furent terminés les cieux... Dieu mit fin, le septième jour, à **Son œuvre**. » (Genèse 2, 1-2). Au même niveau, il est dit : « Tu ne feras aucun **travail** » (Exode 19,10). Ceci ne fait aucune différence si l'œuvre accomplie nécessite ou non des efforts comme le travail serein du Créateur.

Comment définit-on alors une activité qui est productive et novatrice et celle qui ne l'est pas ? Par exemple, le tissage, est-ce considéré comme un travail, le Chabbath ? Les fils de laine sont déjà là mais d'un autre côté leur assemblage par le biais du tissage crée et permet la confection d'un nouveau vêtement qui n'existe pas. La même question se pose pour la couture, la cuisson, la construction etc.

C'est pourquoi, la Torah orale nous a été donnée. Dans la Torah orale, nous avons reçu la définition de ce qu'est un travail au regard de Chabbath et 39 activités ont été dénombrées. Tout ce qui s'y rattache est également prohibé. [Dans le langage de la loi : les travaux sont appelés « Avot mélakha » et leurs dérivés « toldot », comme c'est expliqué dans le volume 2 de ce livre sur Chabbath, en introduction aux « 39 travaux de Chabbath ».]

En voici quelques exemples : « hazoréa' » : celui qui sème [même s'il a seulement enfoncé une graine dans la terre, il n'y a pas d'effort à faire, mais il y a un acte, un travail, car cet implant va commencer à germer !]. « Hakotser » : celui qui moissonne [même s'il a récolté un

épi ou s'il a cueilli un seul fruit, il n'y a pas d'effort. Mais, il y a ici un travail : la séparation de l'épi cueilli de l'endroit où il a germé]. « Hamav'ir » : celui qui allume le feu [même s'il a allumé une allumette ou un briquet, s'il a produit une étincelle en mettant en marche le moteur de sa voiture ou s'il a seulement appuyé sur l'interrupteur, il n'y a pas d'effort à fournir. Mais il y a un acte, un travail, car il a produit et créé du feu.] « Hamévachel » : celui qui cuit [même s'il a jeté un seul petit pois dans une marmite bouillante, il n'y a pas d'efforts à faire, mais c'est un travail]. « Halach » : celui qui pétrit, etc...

Nous saisissons maintenant ce qui est écrit dans la Torah au sujet du travail d'allumer le feu : « **Vous n'allumerez pas de feu dans vos demeures le jour du Chabbath.** » (Exode 35,3) sans faire de distinction entre allumer du feu avec ou sans efforts à fournir.

Dans chaque situation, le fait même d'allumer constitue un travail et le Créateur l'a interdite le Chabbath.

Doit-on sacrifier son emploi pour le Chabbath ?

Question : « Je suis absolument convaincu qu'on doit respecter le Chabbath. Mais pour ce faire, je vais être obligé de sacrifier mon emploi. Cette décision m'occasionne des hésitations et un tiraillement intérieur. Que dois-je faire ? »

Réponse : On peut très bien comprendre le sentiment de celui qui pose la question, car il s'agit d'un grand sacrifice dans ce cas précis. Mais, comme dans chaque domaine de la vie, on doit peser le pour et le contre, savoir ce que l'on gagne et ce que l'on perd et décider en fonction.

D'un côté, il y a dans la balance la perte d'un travail avec toutes les difficultés et les problèmes que cela occasionne. Mais d'un autre côté (sur le deuxième plateau de la balance), il faut se rappeler certaines considérations qui valent leur pesant d'or :

- 1. Ma situation éternelle par rapport à ma situation temporaire**
- 2. L'obligation d'obéir à mon créateur, Maître du monde**
- 3. On ne perd jamais en respectant le Chabbath**

Nous allons tenter d'expliquer chacune d'elles :

1. Ma situation éternelle par rapport à ma situation temporaire

Décrivons cette situation : Un fiancé et une fiancée sont sur le point de se marier et ils désirent acheter un appartement pour y vivre. En même temps, ils prévoient de passer une semaine de vacances dans un hôtel. Quand ils vérifient les possibilités qui s'offrent à eux, ils s'aperçoivent qu'ils en ont deux :

- *La première option* consiste à investir une grande part de leur fortune pour l'acquisition de leur appartement, une maison de toute beauté, spacieuse, bien située... l'appartement idéal. Ils devront alors se contenter de vacances dans un hôtel peu luxueux.

- La deuxième option, c'est investir leur argent dans des vacances fabuleuses et magiques. Ils résideront dans un hôtel cinq étoiles de renommée mondiale, ils jouiront de mets raffinés. Ils ne leur restera pas assez d'argent pour acheter un appartement. Ils devront alors prendre un prêt important et se suffire d'un appartement petit et délabré.

Que vont-ils choisir (en supposant qu'il n'y ait pas de solution intermédiaire) ?

Celui qui a un peu de bon sens sait tout de suite ce qui est préférable... Il est bien évident qu'il faut plus investir dans un appartement fixe et vivre une vie commode et opulente, sans le poids des dettes et du prêt, même s'il faut se passer des vacances fabuleuses, qui ne dureront qu'une semaine.

Nos Maîtres, de mémoire bénie, nous expliquent (Avot 4, michna 17) : «Ce monde-ci ressemble à un couloir qui précède le monde futur. Prépare-toi dans le couloir pour pouvoir entrer dans le palais. »

La Torah nous enseigne que ce monde-ci est temporaire et éphémère alors que le monde futur est éternel. Nous vivons ici sur terre, saisissons et réfléchissons sur le temps mais nous ne sommes pas du tout aptes à cerner la notion d'éternité.

Mais, afin de rendre concret le concept, imaginons la montagne la plus haute du monde : « l'Everest » emplie de grains de sable quand chaque grain correspond à un millier d'années...C'est une image qui peut nous rapprocher mentalement de ce qu'est l'éternité.

Lorsque l'homme quitte ce monde passager, son âme continue à vivre une vie éternelle. Ce qu'on appelle ici la mort n'est qu'une sorte de seconde naissance. Comme le fœtus qui se défait du placenta qui l'entoure et lui sert de vêtement. Il sort d'un monde obscur et empli d'eau vers un monde complètement différent : un univers gigantesque, éclairé, coloré et bruyant où il passera une vie diamétralement opposée à sa vie précédente.

Nous aussi, en quittant ce monde, nous nous défaisons de notre vêtement extérieur qui est le corps. Nous sortons vers le monde des âmes pour une vie infinie. Comme il est écrit (Ecclésiaste 12,7) : « Que la poussière retourne à la poussière, comme elle l'était et que l'esprit remonte à Dieu qui l'a donné.»

Cet argument a été avancé par notre Torah, Torah de vérité, il y a déjà des milliers d'années. Voici qu'à présent la science moderne l'a aussi découvert. De nombreuses recherches ont été effectuées par des scientifiques connus comme :

- Professeur Yan Stevenson
 - Professeur Kenneth Ring (www.near-death)
 - Docteur Raymond Moody (www.lifeafterlife.com)
 - Docteur Elisabeth Kubler Ross (www.hospiz.org)
 - Docteur George Ritchie (www.near-death/ritch.html)
 - Docteur Maurice Rawlings
- et de nombreux autres encore...

Il s'est avéré même pour ces scientifiques que le « moi » de tout un chacun est défini par l'homme spirituel qui est en lui, recouvert d'un habit : le corps tissé de chair et d'os.

C'est ce « moi » spirituel qui sent, se réjouit, souffre, aime, projette et désire.

(Les recherches ont touché plusieurs domaines :

1. Des comptes rendus de morts cliniques qui ont ressuscité
2. Des transmigrations d'âmes
3. Des « dibboukim » : des démons
4. Apparition d'âmes comme elles étaient dans leurs vies
5. Régression [retour à une vie précédente par le biais de l'hypnose])

Le résultat le plus intéressant et le plus époustouflant de ces recherches est que notre vrai « moi », nous-mêmes, continue à vivre une vie éternelle même après avoir quitté notre corps terrestre !

Une donnée non moins importante est que **notre situation dans le monde spirituel dépend directement de nos agissements dans le monde matériel**. Comme il est stipulé dans la Torah d'Israël et par les nombreux témoignages de ceux qui s'y trouvent déjà.

A présent, un calcul simple nous amène à la conclusion que les dizaines d'années que nous vivons ici-bas ne valent rien par rapport à notre vie éternelle dans le monde de vérité. S'il en est ainsi, lorsqu'il s'agit de mettre en danger notre vie éternelle (puisque la Torah nous a averti des punitions sévères pour celui qui profane le Chabbath et de l'immense récompense pour celui qui le respecte comme il se doit), il vaut mieux perdre son travail dans cette vie temporaire et chercher un autre travail avec toute la difficulté qui s'ensuit pour notre avenir spirituel. Plus grandes sont les difficultés, plus grande est la récompense. Comme ce qui est dit dans la michna du Traité Avot (Chapitre 5, michna 23) : « **Léfouum tsaara agra** » (en fonction de la peine, le salaire).

Il y est dit aussi (Avot 2, michna 14) : « **Le patron est digne de confiance, il paiera le salaire de ton acte.** »

2. L'obligation d'obéir à mon Créateur, Maître du monde

Le simple fait d'observer la différence fondamentale entre le Créateur et sa créature, entre l'Éternel tout puissant et l'homme, rend insignifiantes toutes les considérations face aux préceptes du Créateur et les annihile d'un coup. Dieu nous a créés dans le moindre détail, nous Lui appartenons ainsi que tout ce que nous possédons. C'est Lui qui décide de notre richesse, de notre santé, de notre vie et tout se réalise en un clin d'œil. C'est Lui qui tranche sur l'existence de l'univers. S'Il nous ordonne de chômer de tout travail un jour particulier, **il n'y a pas de doute** que nous devons nous y plier. En dehors du fait qu'Il ait déclaré et nous ait avertis que l'unique bénéficiaire de l'application d'un commandement c'est l'homme lui-même. Tout le but de la création étant effectivement de faire du bien à l'homme.

3. On ne perd jamais en respectant le Chabbath

Outre l'immense salaire et la délectation dans le monde futur qui est promis à celui qui respecte le Chabbath, s'il a dû aussi se sacrifier, il est incontestable que, même ici-bas, il ne perdra jamais quand il observe le Chabbath.

Histoire n°1 : El-Al & le Chabbath

Nous avons l'exemple de la compagnie d'aviation « El-Al ».

On se souvient que, lorsqu'on a exigé à la compagnie de ne pas mettre les avions en service le Chabbath, les membres de la société ont crié tout azimut dans les médias : « La société a déjà accumulé de grandes pertes qui s'intensifient au cours des années. Si nous ne travaillons pas Chabbath, la compagnie va s'effondrer. »

Contre toute attente, dès que la compagnie a cessé de travailler le Chabbath, elle a arrêté d'essuyer des pertes. Dans les années qui ont suivi, elle a commencé à faire des bénéfices à tel point que dernièrement ils ont publié que la compagnie a réparti des parts de gains entre les employés !

Nous allons rapporter quelques exemples d'histoires vécues qui prouvent que du respect du Chabbath, source de bénédictions, nous ne perdons jamais.



Histoire n°2 : Prêt à perdre toute sa fortune pour le Chabbath ?

Lors de la montée en masse vers la Terre d'Israël, au moment de la déclaration de l'Etat, lorsqu'ils construisaient avec élan les nouveaux « yichouvim » (implantations), un entrepreneur pratiquant se mit à monter un quartier dans une nouvelle ville.

La compagnie « Sollel Boné » avait érigé le quartier d'à côté. Le coût du ciment dans les matériaux de construction était le plus élevé, car il fallait l'acheter à l'étranger et l'importer pour une grande somme d'argent. L'entrepreneur a commandé une bonne quantité de ciment. La commande est arrivée à bon port, un vendredi au début de l'été, dans des tonneaux ronds. L'après-midi, le ciment était déposé sur le champ de construction, l'entrepreneur et les ouvriers étaient déjà rentrés dans leur ville d'habitation : Jaffa. Le ciel s'obscurcit de nuages et à tout moment, on prévoyait qu'une pluie torrentielle allait tomber.

Les employés sont arrivés avec effroi chez l'entrepreneur, l'avertissant de l'énorme quantité de ciment qui allait sûrement se mouiller et se détériorer si la pluie s'abattait sur la totalité des tonneaux. Ce qui entraînerait une grosse perte d'argent. Il n'y avait pas d'autre choix, pensaient-ils, que de retourner avec des charriots emplis de poutres pour couvrir et abriter les tonneaux de ciment. Mais en calculant le temps qui restait avant l'entrée du Chabbath, il paraissait bien évident que les ouvriers, en voyageant, transgresseraient le Chabbath. C'était un juif craignant Dieu, et il leur répondit résolument : « Je ne vend pas le Chabbath pour tout l'or du monde ! Je ne permettrais pas qu'un juif transgresse le Chabbath pour moi, même si c'est pour sauver toute ma fortune ! »

Cette nuit de Chabbath, des fortes pluies se mirent à tomber. Ce qui signifiait que toute sa fortune s'en était allée définitivement. Mais ce précieux juif a dressé la table du Chabbath avec un visage souriant, il a entonné les chants du Chabbath comme à l'accoutumée, a étudié le « 'Houmach » avec l'explication de Rachi, a lu des psaumes comme si de rien n'était. Comme nos Sages l'ont enseigné,, Chabbath, l'homme doit sentir que « tout son travail est achevé. »

Ce n'est qu'après la sortie du Chabbath et la « havdala », son cœur se mit à battre en pensant à la perte considérable de tout le ciment qu'il a peiné à faire venir et payer et qui maintenant n'est plus. Il s'est tout de suite mis en chemin pour se rendre sur le champ de construction. En arrivant, il fut époustouflé devant ce qu'il voyait : tous ses tonneaux de ciment étaient recouverts du mieux possible, de poutres, de fûts et de pierres et rien ne s'était abîmé ! Il n'en croyait pas ses yeux et voulait palper le miracle dont il avait été l'objet ! Il enfonça sa main dans le ciment qui était sec et propre à l'emploi. Sa première pensée fut que les anges d'en haut avaient protégé ce qu'il avait investi et avaient recouvert les tonneaux de ciment pour ne pas être gâtés par la pluie...

Ce n'est que le lendemain qu'il apprit ce qui c'était passé. Ce sont les membres de la compagnie « Sollel Boné » qui avaient envoyé des ouvriers recouvrir leurs propres tonneaux de ciment. Mais dans l'obscurité de la nuit, les ouvriers sont arrivés par erreur sur le champ de construction de notre entrepreneur et ont recouverts ses tonneaux au lieu de recouvrir les leurs...Ainsi sa fortune fut préservée !

Histoire n°3 : Le patron avant tout !

Un autre récit tiré du livre « Le patron avant tout » qui raconte la vie du juste Rav Yaakov Yossef Herman, de mémoire bénie :

« Papa et maman avaient embarqué le 16 août pour Erets Israël. Ils étaient censés débarquer à 'Haïfa le mercredi 30 août. Il avait été prévu qu'ils logeraient pendant quelques jours chez le Rav Alfa et son épouse à 'Haïfa. En cours de route, le capitaine reçut l'ordre de changer de cap dans le cas où les eaux de la Méditerranée auraient été minées, la guerre étant imminente. Au lieu d'arriver le mercredi comme prévu, le bateau atteignit 'Haïfa le vendredi 1^{er} septembre une heure avant le coucher du soleil. Quelques heures auparavant, la Seconde Guerre mondiale avait éclaté avec l'invasion de la Pologne par les allemands.

Des haut-parleurs ordonnaient aux voyageurs de débarquer immédiatement. Les bagages de soute allaient être déchargés sur le quai, les passagers devaient les enlever le plus rapidement possible. C'était la panique ! Papa et maman étaient très inquiets. Comment pouvaient-ils s'occuper de leurs bagages alors qu'ils avaient tout juste le temps de quitter le port et d'arriver chez Rav Alfa pour l'entrée du Chabbath ?

Papa s'empara de la valise qui contenait son « Séfer Torah », son « Talith » et ses « Téfilines » et maman emporta uniquement son sac à main. Ils se frayèrent un chemin sur le quai et demandèrent à parler au commandant de la douane. Un fonctionnaire anglais de haute taille écouta l'explication de papa : - « Je n'ai jamais transgressé le Chabbath de ma vie. Arriver en Terre Sainte et le transgesser ici m'est impossible ! »

Des larmes inondaient le visage de papa. Le douanier lui répondit sèchement :

- « Monsieur le Rabbin, la guerre a éclaté. Vous devez en tenir compte. »
- « Contentez-vous de tamponner nos passeports et laissez nous partir, nous reviendrons chercher nos bagages à la fin du Chabbath » supplia Papa.

- « Impossible, répondit le douanier. Nous déchargeons tous les bagages du bateau et les laissons sur le quai.

Lorsque le bateau quitte le port, tout doit être enlevé.»

- « Tant pis, pour nos bagages ! », répondit Papa, « Tamponnez simplement nos passeports afin que nous puissions partir. »

Le fonctionnaire regarda Papa avec surprise :

- « Combien avez-vous de valises ? »

- « Seize caisses dans la soute et neuf caisses dans la cabine », répondit Papa.

- « Avez-vous bien compris, déclara le douanier avec emphase, qu'après votre départ, vos caisses et vos valises seront abandonnées sur le quai sans surveillance et que d'ici demain soir vous ne trouverez pas l'ombre de vos affaires ? »

- « Je n'ai pas le choix. C'est presque Chabbath et il nous faut arriver en ville à temps. Je vous en supplie, mettez nos passeports en règle et laissez-nous partir ! » ajouta Papa la voix emplie de désespoir.

Le fonctionnaire, n'en croyant pas ses oreilles, appela un autre douanier anglais. Il lui dit :

- « Tamponne leurs passeports et laisse les partir. Ce rabbin est prêt à renoncer à tous ses bagages pourvu qu'il arrive à temps en ville pour l'entrée du Chabbath. »

Le second employé dévisagea Papa avec stupéfaction puis il tamponna les passeports et mit les papiers en règle.

C'est ainsi que Papa, muni de la valise du « Séfer Torah » et maman, de son sac à main hélèrent un taxi et arrivèrent juste à temps chez Rav Alpha à l'heure de l'allumage des bougies.

Pendant tout Chabbath, Papa était dans un état d'élévation spirituelle. Il répétait sans cesse à Maman : « Le Patron fait tout pour moi. Que puis-je faire pour Lui en retour ? A présent, j'ai le mérite d'avoir appliqué « oubkhol méodékhha » [sacrifié tous ses biens pour l'amour de Dieu] et d'avoir sanctifié Son nom !»

Maman avait du mal à partager pleinement ce degré d'élévation. Elle était épuisée physiquement et moralement. La nostalgie de ses enfants pesait lourd sur son cœur et sur son esprit. Perdre tous ses biens, de surcroît, n'était pas une pilule facile à avaler. Mais Maman ne se plaignit pas.

Le samedi soir, après que Papa eut attendu les 72 minutes après le coucher du soleil et fait la « Havdala », le Rav Alpha lui proposa :

- « Allons au port. Peut-être reste t-il quelques-unes de vos caisses ? »

Papa et Maman ne partageaient pas son optimisme mais ils se joignirent à lui. Lorsqu'ils s'approchèrent de la zone éclairée, une voix anglaise lança :

- « Qui va là ? »

Papa répondit :

- « Des passagers du bateau qui ont débarqué hier tard dans l'après-midi. »

Le garde anglais s'approcha d'eux.

- « Votre nom ? » demanda-t-il laconiquement.

- « Yaakov. Yossef. Herman » répondit Papa.

- « Eh bien, Monsieur le Rabbin, il était temps que vous arriviez ! On m'a certifié que vous seriez là dès le coucher du soleil. Vous avez plusieurs heures de retard. J'ai été chargé de garder vos affaires depuis plus de vingt-quatre heures. Mon chef m'a menacé de me couper la tête s'il manquait le moindre de vos bagages. Ayez l'obligeance de vérifier si tout est en ordre et signez ces papiers. A présent, enlevez-moi tout ça au plus vite... je suis épuisé »...



Histoire n°4 : Le seigneur et le marchand de tapis

Il était une fois un marchand de tapis honnête et craignant Dieu qui s'appelait Moché et qui habitait, à son grand bonheur, prêt d'un gentil seigneur qui l'aimait beaucoup et qui l'estimait pour sa droiture et sa fiabilité. De nombreuses et bonnes années s'écoulèrent et le commerce du juif fructifiait et croissait.

Le seigneur se vantait toujours auprès de ses amis et compagnons de « son » juif dont le commerce était si honnête qu'on n'en trouvait pas deux comme lui. La renommée du marchand juif s'étendit au loin et sa clientèle s'agrandissait.

Un matin de Chabbath, alors qu'il tenait le verre de Kiddouch dans sa main, toute sa famille étant assise autour de la table, on entendit frapper lourdement à la porte. « Ouvrez la porte ! Ici, Ivan, le directeur de la propriété du seigneur ! » La porte s'ouvrit sur Ivan qui s'adressa au Maître de maison. Il lui dit : « Comme tu le sais, Moché, ce soir, une réception a lieu au palais du seigneur. Il reçoit tous les seigneurs des environs. Au dernier moment, le seigneur a décidé de changer tous les tapis de la salle de séjour du palais. Il désire te voir au plus vite avec différents modèles de tes tapis. Il achètera ceux qui lui paraissent les plus adéquats. Il s'agit de la plus grosse affaire que tu puisses réaliser dans ta vie ! » Le gérant du domaine du seigneur avait lancé, à ses dires, un clin d'œil espiègle.

Cependant, Moché le juif, lui répondit calmement, avec le visage souriant : « Dis à mon seigneur que je suis ravi d'être à son service. Mais, comme il le sait, aujourd'hui est un jour saint pour nous, c'est Chabbath et nous chômons ce jour-là. » Le gérant n'en croyait pas ses oreilles, il alla transmettre la réponse au seigneur et Moché entonna le Kiddouch comme si de rien n'était.

Au moment du repas, on tapa de nouveau à la porte. Ivan entra le visage empourpré et expliqua que le seigneur était très en colère. « Si tu ne lui apportes pas ce qu'il demande immédiatement, il va se séparer de toi et dira à ses connaissances d'en faire autant » lui dit-il. Moché resta sur ses positions : « Dis au seigneur que le lien qui m'unit à lui,

m'est très cher. Mais le lien avec mon Créateur de qui ma vie et ma subsistance dépendent, m'est encore plus précieux. Je ne profanerai pas les commandements de notre loi. »

Le gérant ne voulut pas en rester là, il essaya de tenter le juif, puis de le menacer aux yeux de sa femme et de ses enfants. Son épouse, plus fragile, appela son mari dans la chambre et essaya de convaincre son mari qu'il s'agissait d'un cas unique et exceptionnel. Peut-être qu'il serait possible de faire un compromis en étant payé après Chabbath. Moché refusa d'écouter : « Tout ceci n'est que le conseil du « yetser » (mauvais penchant) » lui dit-il. « Il n'y a aucune permission dans la loi pour agir ainsi et la subsistance matérielle est entre les mains de Dieu » Ivan insista, pressa, le menaça mais Moché resta ferme, répétant sans cesse : « Je ne faillirai pas dans ma fidélité envers ma loi même pour tout l'or du monde. » Le gérant finit par désespérer et sortit, dépité.

Le lendemain, au courant de l'après-midi, la calèche majestueuse du seigneur s'arrêta devant la maison de Moché le juif. Le seigneur y descendit en personne, entra accompagné de ses aides et de ses gardes. Contre toute attente, son visage souriait et il enlaça Moché le juif chaleureusement en agitant devant lui une bourse de pièces d'or. « Prends ! C'est une part de ce que j'ai gagné en pariant sur toi. »

Devant l'air étonné de Moché, le seigneur s'assit et lui raconta. « Hier, une partie de mes invités est arrivée, mes amis les seigneurs qui devaient participer à la réception. Nous nous sommes assis et avons discuté. Le sujet a dérivé sur les juifs comme à l'accoutumée. « Ce sont des voleurs » l'un deux vociféra. « Ce sont des escrocs assoiffés de sang ! » ajouta un autre. « Ils ne sont fidèles à aucun homme ni à aucune valeur » reprit de plus belle le troisième, quand tous se mirent à hocher de la tête en signe d'approbation.

Moi, qui te connais, Moché mon ami, j'ai osé les contredire. Je leur ai dit : « Mon juif est un homme fiable et droit. Il est fidèle aux valeurs de sa loi et rien ne le bougera de sa fiabilité. Ils se sont mis à pouffer de rire, se sont moqués de ma candeur et m'ont contredit. Mais, moi je restais ferme sur mes positions. Il fut finalement décidé de te tester. Nous avons parié une grosse somme d'argent. Il s'agissait de savoir si tu allais renier ta foi pour un gain financier ou si tu resterais fidèle

à tes valeurs et à tes principes. Nous t'avons envoyé mon gérant et le reste de l'histoire, tu la connais déjà. Grâce à ta fidélité aux préceptes de ta loi, j'ai gagné le pari !! Je suis fier et heureux du lien qui nous unit. Voici ta part dans les gains du pari ! »

Une fois le seigneur parti, Moché s'est adressé à son épouse avec le visage souriant et lui dit délicatement : « Vois-tu ? On ne perd jamais quand on respecte le Chabbath ! »



Histoire n°5 : Le Chabbath t'apportera la bénédiction

Voici une autre anecdote. Il s'agit de l'histoire d'un homme très riche, vivant à l'époque du 'Hafets 'Haïm de mémoire bénie.

L'immensité de sa fortune n'avait d'équivalent que les souffrances d'une maladie incurable qui le touchait et qui touchait les membres de sa famille. Les médecins désespéraient de trouver un remède à leur maladie. Ce juif n'observait ni la Torah ni ses préceptes et continuait ses affaires les Chabbatot comme s'ils étaient de simples jours de semaine.

Un jour, ce riche dut rencontrer un grand commerçant qui craignait Dieu et qui était pointilleux dans les commandements. A cette occasion, il lui fit le récit de ses peines. Sa situation était au plus mal et que valait cette immense fortune ? Puisque toute sa famille endurait de pénibles souffrances et passait par des maladies incurables. Le marchand lui a proposé de se rendre chez le 'Hafets 'Haïm pour obtenir une bénédiction.

Mais le riche, loin du judaïsme, a repoussé d'un revers de main cette proposition. « Le Rav est-il un ange, parviendra t-il à changer la nature ? » lui dit-il. Le marchand insista jusqu'à le convaincre de se rendre chez le juste.

Lorsque ce dernier entra dans la maison du Rav, il se mit à sangloter tout en racontant ses difficultés et les maladies dont lui et sa famille

furent l'objet. Il demanda et supplia le Rav qu'il accepte, par générosité de le bénir. Au lieu de le bénir, le Rav lui dit : « Donne moi ta main. » En serrant la main du riche, il lui dit : « A la rencontre du Chabbath, allons et partons, car c'est une source de bénédictions »

- « Si tu désires être béni, observe le Chabbath et la bénédiction suivra. »

Le riche s'est excusé et a dit au Rav : « Monsieur la rabbin, pensez-vous que je puisse si facilement respecter le Chabbath ? Je dirige des dizaines d'entreprises, les fermer Chabbath serait pour moi une perte d'argent conséquente ! » Lorsque le Rav a entendu les paroles du riche, il lui a, de nouveau serré la main, en disant : « A la rencontre du Chabbath, allons et partons, car c'est une source de bénédictions. Je vous ai déjà expliqué que seul le Chabbath permet la bénédiction. On se trouve béni quand on respecte le Chabbath. »

Le riche était profondément peiné et tourmenté, il n'avait aucune réponse. Mais, en l'espace de quelques instants, une idée lui vint à l'esprit : « Dans vingt jours, l'année actuelle se termine. Je vais faire le bilan des pertes et des bénéfices de mes entreprises et ensuite je me mettrai à respecter le Chabbath. Permettez-moi, Monsieur le Rabbin, de transgresser uniquement trois chabbatot... »

Lorsque le 'Hafets 'Haïm entendit cela, il se mit à pleurer et lui dit : « Mon fils, mon fils, penses-tu que le Chabbath m'appartient pour que je puisse te permettre de le profaner ? Si le Chabbath m'appartenait, cela ne m'aurait pas dérangé de te permettre d'en enfreindre quelques-uns. Mais le Chabbath appartient à Hachem, Créateur de l'univers, comment pourrais-je oser te laisser profaner trois chabbatot ?

Le riche s'émut des paroles du 'Hafets 'Haïm si vraies et si édifiantes. Il lui répondit d'une voix étranglée par les sanglots : « Monsieur le Rabbin, si j'avais su l'importance du Chabbath, je n'aurai jamais osé en transgresser ne serait-ce qu'un seul. J'accepte, de plein gré et avec sincérité de respecter le Chabbath. » Le juste le bénit alors pour une guérison complète pour lui et sa famille. Quelques jours plus tard, ils avaient tous recouvré la santé.

Dès lors, il s'appliqua à respecter le Chabbath et se renforça même dans l'observance des autres commandements.



Histoire n°6 : Un digne partenaire

Le Rav d'Alexandrie recevait le public de nombreuses heures durant. Nombreux sont ceux qui affluaient de tous les coins du pays, il écoutait leurs problèmes, compatissait à leur peine et les bénissait. Dans sa grande Sagesse, il parvenait à conseiller tout un chacun et à le diriger dans le droit chemin.

Un homme vint se plaindre au Rabbi. Il possédait un magasin qui ne lui assurait pas sa subsistance. Le chiffre d'affaires était minime et insuffisant pour couvrir ses frais. Le Rav comprit qu'il ouvrait son magasin même le Chabbath. Il lui dit : « Es-tu prêt à me prendre pour partenaire sans que j'investisse d'argent ? Je t'assure ta parnassa (subsistance) en échange de quoi tu me verseras 15% de tes gains. »

L'homme consentit de bon gré à la proposition du Rav et les deux se mirent à rédiger un contrat de partenariat en bonne et due forme.

Puis le Rabbi dit : « Puisque un septième de l'affaire m'appartient, je choisis le jour du Chabbath. Les gains de ce jour-là m'appartiennent et ceux des six autres jours seront à toi. Je t'ordonne, de ce fait, de fermer le magasin le jour du Chabbath, journée qui m'appartient. »

L'homme comprit l'intention du Rabbi. Depuis ce jour, il ferma son magasin le Chabbath et son commerce devint florissant. La bénédiction y résidait désormais.



Histoire n°7 :
Le Chabbath exige réparation de l'affront qu'il subit

Pour finir, on ne peut pas occulter les cas douloureux où la leçon n'a été apprise que trop tard.

En voici quelques-uns :

Le Rav Yaakov Neumann, de mémoire bénie, raconte un fait relaté par le 'Hafets 'Haïm lui-même. Un jour, le 'Hafets 'Haïm se rendit à la ville de Tchernigov et sut qu'il y avait un juif chef d'entreprise qui employait des ouvriers juifs le Chabbath. Le 'Hafets 'Haïm décida de lui parler pour qu'il cesse son travail le Chabbath.

Le chef d'entreprise lui répondit : « Je gagne chaque jour quatre mille roubles. Voudriez-vous que je perde une si grosse somme d'argent en fermant mon affaire le Chabbath ? ». Le 'Hafets 'Haïm lui rétorqua qu'il se trompait dans ses calculs et que s'il continuait à profaner le Chabbath, il risquerait de perdre son affaire.

Le 'Hafets 'Haïm justifia ses paroles en expliquant l'avertissement de la Torah quant à l'observance du Chabbath. La Torah, en effet, nous ordonne : « Six jours, ton travail sera fait ». Mais ceci n'a pas de rapport avec le respect du Chabbath, qu'est-ce que cela nous apporte de parler du reste de la semaine ? En fait, la Torah voulait nous faire passer ce message : « Si tu désires gagner tes moyens de subsistance pendant les six jours de la semaine, tu dois te reposer le septième jour ! Mais si tu ne respectes pas la sainteté du septième jour, tu n'auras même plus de quoi faire le restant de la semaine !»

En entendant ce discours, l'homme répondit d'un ton moqueur : « A quoi pense le Rav, est-ce un verset du 'Houmach qui va faire fonctionner mon entreprise vingt-quatre heures toutes les semaines ? »

Peu de temps après cette entrevue, les Bolchéviks ont envahi la Russie et une de leurs mesures fut d'excommunier toutes les entreprises dont cet homme était le propriétaire. Ce dernier parvint à s'enfuir miraculeusement, dénué de tout, échappant de justesse à la mort.

Face à ces événements, il se rappela de la conversation avec le 'Hafets 'Haïm. Il lui envoya une missive où il reconnut : « A présent, je m'aperçois à quel point vos paroles étaient justifiées et exactes. Un verset de la Torah a le pouvoir de boycotter une industrie. »



Histoire n°8 : La maison construite par une profanation du Chabbath

A l'époque où le Rav 'Akiva Eiger était rabbin de la communauté de Friedland, un incendie éclata et le feu ardent consumait une maison après l'autre sans pitié. Les habitants de la ville couraient dans tous les sens pour tenter de maîtriser le feu et sauver tout ce qui pouvait l'être. Ce n'est qu'après de nombreux efforts que le feu s'éteignit. L'incendie parvint déjà à brûler une grande partie des maisons laissant derrière lui des monceaux de ruines.

Le rabbin de la communauté Rabbi 'Akiva Eiger s'efforça du mieux qu'il put pour aider les pauvres qui restaient sans abri. En quelque temps, furent ramassés des fonds nécessaires pour la reconstruction des maisons. Des ouvriers se mirent avec zèle à restaurer ce qui n'était plus que des ruines. Cependant, Rabbi 'Akiva émit une seule condition aux Maîtres de maison. Dans le contrat de construction, il fallait stipuler explicitement que les ouvriers ne travailleraien pas le Chabbath et qu'ils recevraient en échange une somme d'argent prévue pour ce jour-là.

Tous les habitants acceptèrent la décision du rav sans protester et firent ainsi. Un seul osa défier publiquement cette décision. C'était un puissant dignitaire, riche et insolent qui décida de ne pas se soumettre au désir du rav. Il donna l'instruction à ses ouvriers de poursuivre leur travail le Chabbath pour activer la construction et remettre la maison sur pied aussi vite que possible.

Le premier Chabbath, au début des travaux, le calme et la sérénité régnait dans la ville. Au lever du jour, les juifs se rendirent lentement à la synagogue, leur Talith sur le dos, quand soudain des coups de marteaux parvinrent à leurs oreilles. Certains cherchèrent d'où le bruit

provenait. Voici qu'ils découvrirent les ouvriers du riche, travaillant avec zèle et acharnement pour bâtir sa maison comme à l'accoutumée. La nouvelle arriva jusqu'aux oreilles du rav de la ville : Rabbi 'Akiva Eiger s'emporta sur cette profanation du Chabbath en public qui se produisait dans sa ville. Il fit convoquer le riche.

L'émissaire frappa à la porte de la maison provisoire où séjournait le riche (en attendant la fin des travaux). Le serviteur demanda ce qu'il désirait. « Dis à ton Maître que le rabbin de la ville le convoque » lui répondit-il.

Le serviteur entra plus en avant et au bout de quelques minutes parla au nom du riche : « Mon Maître est très occupé en ce moment et il est désolé de ne pouvoir répondre à la demande du Rav. »

L'émissaire revint chez le Rav en racontant l'insolence du riche qui prétendait être occupé et être dans l'impossibilité de venir. Le rav surmonta son ressentiment et attendit jusqu'au lendemain. Il envoya de nouveau son émissaire chez le riche qui, cette fois-ci, dormait et ne pouvait donc pas venir.

La veille du Chabbath suivant, Rabbi 'Akiva Eiger envoya son bedeau déclarer en son nom dans toute la ville un manifeste avertissant de la gravité de l'interdit de construire le Chabbath. Le Rav décrêta qu'à partir de ce jour, on ne profanerait plus de la sorte le Chabbath et tout celui qui ne s'y soumettra pas, un serpent le mordra.

Le bedeau accomplit sa mission, proclamant le manifeste. Mais ce riche ne prit pas à cœur les paroles du rav et persévéra dans ses mauvaises voies.

Le jour du Chabbath, Rabbi 'Akiva Eiger prononça une oraison à la synagogue et parla avec flamme quant à la gravité de l'interdit de la profanation du Chabbath. Il lut à voix haute le manifeste et ajouta aux fidèles une autre mesure de taille. Celui qui enfreindra ses recommandations et construira le Chabbath, sa maison ne tiendra pas.

Le riche dignitaire dédaigna les paroles du rav et ordonna aux ouvriers de continuer leur travail le Chabbath. En peu de temps, fut construite

une maison grandiose et splendide comparée aux autres maisons de la ville. Le riche était très fier de sa nouvelle et agréable demeure et y pénétra avec une grande joie pour y séjourner. Quelque temps s'écoula, soudain le plafond d'une des chambres s'effondra. Il fit tout de suite appeler l'ingénieur pour qu'il détecte la raison de cet effondrement. Ce dernier vérifia tous les murs et s'aperçut que tout le bois de la maison était atteint par de la moisissure. « Le plafond et tous les murs sont pourris et véreux, c'est dangereux de rester dans cette maison, lui dit l'ingénieur, sortez d'ici immédiatement et videz la maison, il faut la reconstruire. »

La nouvelle de ce miracle se répandit dans toute la ville. Tous en parlaient, la maison de ce dignitaire n'avait-elle pas été bâtie avec les mêmes arbres de la forêt que les autres maisons, seule cette maison fut touchée par les vers !

Les gens parlaient entre eux : « Ceci s'est réalisé par les paroles enflammées du juste, car le juste décrète et Hachem accomplit. » Il fallait désormais reconstruire la maison du dignitaire. Une fois bâtie, il eut peur d'y habiter et la vendit à un autre.



Histoire n°9 : L'épreuve du marchand de bois

Voici un autre récit avec un double message (rapporté du livre « Halamed vav vé'od » p. 152).

A l'époque du tsar Nikolaï, vivait en Russie un marchand juif chanoine du nom de Avraham. Il s'occupait du commerce de bois qu'il achetait des propriétaires des environs et qu'il revendait en gros à des commerçants plus modestes. Il avait deux fils et quatre filles qui furent éduqués dans le chemin de leurs ancêtres et son épouse Ra'hel était une aide à ses côtés pour gérer leur foyer.

Un jour, le vent de la fortune tourna, il commença à perdre ses biens progressivement. Il avait d'autres biens et ses investissements étaient éparpillés dans divers endroits. Mais quand Dieu a décidé d'éprouver

un homme, aucun stratagème au monde ne peut aider. Vint le jour où Avraham fut contraint de vendre sa maison, de liquider son commerce. Il paya la totalité de ses dettes et ouvrit un petit commerce de poissons salés. « D.ieu a donné, D.ieu a pris, que le nom de D soit béni » avait-il la coutume de dire. Il s'habitua, lui et sa famille à vivre une vie plus simple dans une petite demeure délabrée.

Ses fils et ses filles furent en âge de se marier. Pour leur trouver à tous des bons conjoints, il avait besoin de beaucoup d'argent. A ce même moment, le seigneur possédant la plupart des propriétés, fut intéressé de vendre la forêt à côté du village, qu'il avait reçu en héritage de ses pères. Avec son sens des affaires, Avraham pressenti les avantages dans l'achat de cette forêt, avec la vente des arbres pour les marchands de bois. Le seigneur consentit à la condition qu'Avraham veuille bien attendre la fin de l'été.

Le seigneur pensait que son beau-frère de France désirerait peut-être l'acquérir. Il était censé arriver avant la fin de l'été pour régler des affaires de famille. Le seigneur lui promit, lors de sa dernière lettre, qu'il ne traiterait aucune affaire concernant les propriétés familiales jusqu'à la date convenue. Avraham remit au seigneur une petite somme symbolique comme gages et accepta la condition.

En comptant sur la prochaine affaire, qui avait toutes les chances d'aboutir, Avraham trouva des bons partis pour ses fils et ses filles. Il emprunta de l'argent et entreprit tous les préparatifs d'usage.

Quelques mois passèrent et les jours des « séli'hot » arrivèrent. Avraham pria et demanda à D.ieu qu'Il le fasse réussir dans tout ce qu'il entreprenait. Il supplia que l'achat de la forêt réussisse d'ici peu. Voici que la fête de « Roch Hachana » arriva. Il se tenait debout, à la synagogue, pendant la répétition de « moussaf ». Le chantre se mit à réciter « Ounétané tokef kédouchate hayom», « Qui s'appauvrira et qui s'enrichira ; qui sera rabaissé et qui sera honoré ». Avraham pensa dans son cœur : « Oh, Maître du monde, fais moi réussir l'affaire avec le seigneur, très rapidement ! Il n'y a plus de délai possible, les belles familles font pression et attendent de procéder aux mariages au plus vite ! Tout de suite, de grâce, Maître du monde, tout de suite ! »

A ce même moment, il sentit quelqu'un lui tirer le « Talith ». Il vit que c'était son benjamin. « Papa, lui murmura t-il, Maman est dehors et elle t'avertit que le seigneur veut aujourd'hui te vendre la forêt et elle te demande de sortir. » Des sentiments de joie l'étreignirent, il fut prêt à sortir quand il se souvint soudainement qu'il lui était interdit de parler. « Hum ! Hum ! » répondit Avraham à son enfant pour lui faire comprendre qu'il ne pouvait pas sortir. L'enfant fut contraint de retourner chez sa mère et l'avertit que son père ne pouvait pas sortir au beau milieu de la prière. L'épouse se rendit chez elle attendant impatiemment le retour de son mari de la synagogue.

Au moment du repas, son épouse lui raconta que le seigneur vint le matin lui-même en demandant après lui. Il lui dit que son proche parent ne s'oppose pas à la vente de la forêt et qu'il a l'intention de signer immédiatement. Si Avraham ne vient pas chez lui avec le reste de l'argent et ne signe pas les documents, le seigneur n'attendra pas et il la vendra à quelqu'un d'autre. Quelque chose fit reculer Avraham. « Comment ? dit-il, Conclure une affaire un jour de fête ? Pourquoi justement le jour de Roch Hachana ?»

Son épouse tenta de l'amadouer en lui expliquant qu'il s'agissait ici d'un danger de vie ou de mort. Une telle situation prime sur le Chabbath et les fêtes. Avraham s'entêta et argumenta que dans le « Choul'han 'Aroukh' », il y était stipulé qu'il est formellement interdit de conclure une affaire le jour de Roch Hachana. Il n'était pas prêt à enfreindre ce commandement ! Y-a-t-il un vrai danger de vie ou de mort ?

Entre temps, des proches parents et des connaissances entrèrent chez lui, en entendant de quoi ils parlaient, ils essayèrent de le convaincre de se présenter au seigneur pour conclure l'affaire. Il tint ferme comme un rocher face à tous. Il déclara que si Hachem le désire, Il le sauvera d'une autre manière mais, qu'à Dieu ne plaise, il ne transgressera un commandement en ce jour si saint !

Il ne conclut pas l'affaire qui passa de main à un autre juif qui se laissa tenter par son mauvais penchant lui faisant croire qu'il n'y avait pas vraiment là une interdiction. Il s'en fut chez le seigneur et acquit le jour même la forêt au grand dam de l'épouse d'Avraham et de ses connaissances. Quand les beaux-parents s'aperçurent que les seuls revenus

espérés d'Avraham, la forêt, avait été vendue à un autre, ils annulèrent les fiançailles. Son épouse lui rendit la vie amère mais il restait ferme sur le fait que Dieu lui enverrait la solution autrement.

Au bout d'un mois, peu après Souccot, tous les alentours furent éclairés par une lumière rouge qui fit peur à tous les habitants. Les paysans des forêts voisines, qui volaient régulièrement du bois de cette forêt, entendirent qu'elle fut vendue à un marchand juif qui s'apprêtait à scier les arbres et à les vendre. En voyant qu'ils ne pourraient plus voler, ils mirent le feu à la forêt désormais, en proie aux flammes.

Le juif, qui s'empressa d'acheter au seigneur le jour de Roch Hachana fut ruiné et perdit ses biens en une fraction de seconde. Il ne supporta pas ce malheur, par manque de confiance totale en Dieu, et se suicida. Avant sa mort, il écrivit un testament et reconnut qu'il avait volé, peu de temps avant, quand Avraham était riche, cinq milles roubles, un montant considérable pour l'époque et l'avait caché dans un endroit sûr. Il donna l'emplacement pour que le vol soit restitué à ses propriétaires en se confondant en excuses.

Avec cet argent inattendu, Avraham ouvrit un nouveau commerce de bois. Dieu fit prospérer son entreprise. En très peu de temps, son commerce devint florissant et il s'enrichit de plus en plus jusqu'à devenir très puissant à l'époque de Pourim, plus fortuné que jamais. Les beaux-parents revinrent. Tout fut préparé grâce aux sommes d'argent importantes et dès avant la fête de Pessa'h, ses enfants furent mariés.

Lors de ces jours de joie, Avraham a levé les mains au Ciel et dit : « Je te remercie Dieu de m'avoir aidé à résister et surmonter cette épreuve, Tu as prouvé qu'il fallait mieux croire en Toi qu'aux seigneurs. »

Cela ne vaut pas la peine

Les centimes que tu gagnes de ton travail, le Chabbath, pourront-ils vraiment t'apporter une réelle bénédiction dans ta maison ? N'ont-ils pas été produits précisément par l'inverse de la bénédiction ! Car pour les recueillir, tu as dû tuer en toi ce qui a de plus noble et de plus élevé !

(Rabbi Shimshon Refael Hirsch)

Pourquoi des personnes qui profanent Chabbath « réussissent » ?

Question : « Après tous ces récits qui prouvent comment le Chabbath profite à ceux qui l'observent, je voudrais savoir comment se fait-il qu'il y ait des personnes qui transgessent Chabbath et malgré tout réussissent dans leurs affaires ? »

Réponse : Le ‘Hafets ‘Haïm répond à cela : « L’homme ne doit pas s’étonner de voir malheureusement des personnes qui transgessent le Chabbath avec mépris, *par nos fautes*, réussir à prospérer et avoir beaucoup de chance... Lorsqu’on y regarde de plus près, on s’aperçoit que la malédiction les frappe finalement. Et même s’ils réussissent toute leur vie, que l’homme ne s’en étonne pas ! »

À quoi cela ressemble t-il ?

Un ministre s'est rebellé contre le roi. On décréta contre lui une des morts les plus pénibles à endurer pour que tous le voient et prennent peur. Ils l'ont installé dans un palais digne de lui en le privant de nourriture pour qu'il meure de faim. Il y avait de nombreuses fenêtres à ce palais pour que tout le monde puisse constater la punition sévère infligée à celui qui se révolte contre le roi.

Le premier jour, on ne lisait pas de souffrance sur son visage. Le deuxième et le troisième jour, lorsque la faim le tirailloit, les gens ont vu comment il gémissait et souffrait de la faim.

Le cinquième jour, se dessinaient sur lui les affres de la famine et il commençait à se mordre la peau pour se réanimer.

Entre temps, un homme qui n'était pas au courant des faits, a questionné ceux qui se tenaient autour dans un tumulte impressionnant. Ils lui ont répondu qu'un des ministres du roi a été gravement puni et cela fait déjà cinq jours qu'il n'a rien mangé. L'homme s'est empressé de voir ce qui se passait et il a demandé : « Vous appelez cela de la faim ? Je vois, derrière ces vitres, qu'il mâche de la viande ! » Ils lui ont répondu : « A Dieu ne plaise, une telle nourriture, il dévore sa propre chair tant il souffre de la faim ! »

Pourquoi des personnes qui profanent Chabbath « réussissent » ?

C'est la même chose en ce qui nous concerne. Quand D.ieu donne des biens à foison au peuple d'Israël pour les faire subsister et les enrichir, ce n'est que des dividendes. Le fonds, qui constitue la récompense des « mitsvot » nous est gardé dans le monde futur, on ne le touche pas ici. Il en n'est pas ainsi pour ceux qui se sont éloignés du chemin de D.ieu. Ils sont exclus du monde futur. S'ils ont le mérite d'un quelconque commandement accompli une triste fois, D.ieu les rétribue en prélevant du fonds lui-même. Ainsi, ils sont complètement perdus dans le monde à venir, n'ayant aucun mérite.

Ces mêmes personnes qui profanent le Chabbath impunément, dont la vie leur sourit, n'auront pas de part là-haut. Elles ressemblent à un ivrogne qui a gaspillé toute sa fortune, qui a vendu ses habits et ses biens pour acheter encore quelques bouteilles de vin. Il traîne dans les poubelles, se réjouit et chante son bonheur tellement il est saoul. Il ne sait pas à quel point il est miséreux, dénué de tout et traînant dans les poubelles.

Mais quand il se réveillera, il sera surpris, il pleurera et gémira. Il correspond exactement à cette image. » Jusqu'ici, nous avons rapporté la réponse du 'Hafets 'Haïm.

C'est pourquoi, prenons garde à ne pas écouter le mauvais penchant qui nous induit en erreur en nous persuadant de gagner plus, en profanant le Chabbath, qu'à D.ieu ne plaise ! Car il essaie de nous tendre un piège et nous devons faire attention à ne pas se laisser prendre dans ses filets dangereux, que D.ieu nous en préserve !

Les préparatifs du Chabbath

Le « mauvais penchant » en veille de Chabbath

Imaginons comment une **maison juive** apparaît la veille de Chabbath?

La maison reluit, une nappe blanche recouvre la table, les bougies brillent, les enfants sont vêtus de leurs plus beaux habits et les bonnes odeurs des plats succulents embaument la maisonnée, l'air du célèbre chant « lékha dodi » est fredonné par toute la famille.

On pressent que le Chabbath arrive. Il nous semble que toute la fatigue de la semaine, toutes les peines, toutes les inquiétudes, tout s'évanouit en ces instants qui réchauffent le cœur du juif.

Hachem dit à Moché : « J'ai un présent dans mes trésors, c'est le Chabbath. Je désire l'offrir aux enfants d'Israël, avertis-les. » Tout foyer juif qui respecte le Chabbath, mérite ce précieux cadeau semaine après semaine. Mais **il y a quelqu'un qui convoite ce présent**, il tente par tous les moyens de nous l'abîmer. Qui est-il ? C'est un mauvais penchant particulier qui est, à son poste, justement les veilles de Chabbath et les veilles de fêtes dans les maisons juives afin d'amoindrir, un temps soit peu, la joie face à l'entrée du Chabbath.

Chacun de nous sait qu'il est difficile de sentir le plaisir du Chabbath et sa douceur lorsqu'on l'accueille après une course et un stress lié à un manque de temps ou un stress lié au travail. Si l'on y rajoute des disputes, à Dieu ne plaise, on perdra sûrement beaucoup de ce que le Chabbath veut et peut nous offrir. Nous devons être très ingénieurs contre le « Yetser hara' » (mauvais penchant) et nous occuper de tout ce qui concerne le Chabbath alors qu'il fait encore jour, pour recevoir le Chabbath comme il se doit, dans une maison joliment décorée, avec des beaux habits, des visages souriants et ainsi le Chabbath nous restituera sept fois plus de lumière et de bénédictions.

Par le mérite des préparatifs du Chabbath

Dans la ville de Mir, vivait un couple marié depuis plusieurs années sans enfants mais à la grâce de Dieu, après quelque temps, ils eurent la chance d'en avoir un.

Mais, à leur grand désespoir, l'enfant ne se développait pas normalement. Un professeur leur annonça que l'enfant avait un problème au cœur, que Dieu nous en préserve, et qu'il ne lui restait que quelques mois à vivre. Les parents ne savaient plus quoi faire, tant était forte leur douleur.

Ils décidèrent alors de se rendre chez le grand Sage : le « 'Hafets 'Haïm », Rabbi Israël Meir Hacohen de Radin pour recevoir sa bénédiction. Le 'Hafets 'Haïm les écouta et leur dit : « Que puis-je faire pour vous aider ? Je n'ai pas d'argent, en quoi puis-je vous être utile ? » La mère déprimée éclata en sanglots. Le 'Hafets 'Haïm lui parla avec affection : « Ma fille, prends sur toi d'accueillir plus tôt le Chabbath » La mère lui demanda : « Comment réalise-t-on cela ? » Le 'Hafets 'Haïm lui répondit : « Le vendredi à « 'hatsot » (aux alentours de midi), la nappe du Chabbath devra déjà être mise et les bougeoirs doivent être placés sur la table. »

La mère accepta les paroles du Rav et décida de s'y tenir à tout prix. Dès leur retour, une amélioration nette se fit sentir chez l'enfant et Dieu soit béni, l'enfant grandi et se développa comme tous les enfants de son âge.

Analysons ce que le 'Hafets 'Haïm a demandé à cette femme ?!

Un acte facile de prime abord, mais en fait qui a une grande portée, car une maison dans laquelle les préparatifs sont terminés bien avant l'entrée du Chabbath est une maison où le Chabbath rentre tranquillement et sereinement, où il est plus simple d'éviter les conflits quand il n'y a pas le stress de dernière minute.

De cette façon, il est plus facile de puiser du Chabbath de la sainteté, de la joie et de la bénédiction pour tous les jours de la semaine.

L'utilisation du temps au cours du Chabbath

Le Chabbath cherche un partenaire

Il est enseigné dans le Yalkout Chim'oni (Genèse 2) : « Le Chabbath a dit à Hachem : « Maître du monde, le premier et le deuxième jour de la semaine forment un couple, le troisième et le quatrième sont un couple, le cinquième et le sixième forment un couple, moi le Chabbath, je n'ai pas de partenaire ? Hachem lui répondit : « J'ai un partenaire spécial pour toi qui est le peuple d'Israël. Ce sera lui, ton conjoint. Lorsque les enfants d'Israël se tenaient au Mont Sinaï, Hachem leur a dit : « Soyez garants de ce que j'ai dit aussi au Chabbath : l'assemblée d'Israël est ton partenaire comme il est dit : « Souviens-toi du jour du Chabbath pour le sanctifier » : vous avez contracté avec le Chabbath une alliance de mariage qui n'est autre que les « Kidouchine » (acte de mariage).

De même, il est écrit dans le Midrach : « La Torah a dit au Saint béni Soit-Il : Maître du monde, quand les enfants d'Israël vont rentrer en terre d'Israël, l'un va courir vers sa vigne, l'autre vers son champ, qu'en sera-t-il de moi, quand s'occuperont-ils de moi ? » Il lui a dit : « J'ai un partenaire pour toi, le Chabbath. Ce jour là, ils chôment et ils peuvent s'occuper de toi. »

Réunis de nombreuses assemblées le Chabbath !

C'est ainsi que le peuple d'Israël a respecté cette alliance fidèlement au fil des générations. Il est enseigné dans le Yalkout Chim'oni (Vayakhel 35) sur le verset : « Moché a rassemblé. » Hachem a dit à Moché : « Pars, descends et réunis de nombreuses assemblées le jour du Chabbath, explique leur publiquement les lois de Chabbath. Afin que les générations futures apprennent de toi, à former de nombreux groupes chaque Chabbath, à se rassembler dans les synagogues et dans les lieux d'études pour enseigner et instruire le peuple d'Israël des paroles de Torah, ce qui est permis et prohibé, pour que Mon grand nom soit loué au sein de mes enfants. Et Hachem dit aux enfants d'Israël : « Si vous vous rassemblez chaque Chabbath dans les synagogues et lieux d'études, Je considérerai que vous m'avez fait régner sur Mon univers ! »

Le Roi David l'a écrit aussi dans Téhilim : « J'ai proclamé la justice devant un grand public ». Les enfants d'Israël avaient-ils besoin d'une

telle annonce au temps de David ? A son époque, leur manquaient-ils quelque chose, leur époque était comme celle du Messie !? Ceci nous enseigne qu'il innovait dans son discours et leur expliquait des paroles de Torah qu'aucune personne au monde n'avait déjà entendues.

C'est la coutume des saints enfants d'Israël, au travers des générations, de se réunir les Chabbatot et les fêtes dans les synagogues et les lieux d'études pour étudier la Torah. Comme a écrit le Beth Yossef (ch. 270) : « Dans tous les pays, l'habitude a été prise de se réunir dans les synagogues, de lire le texte, d'enseigner des Aggadot (récits) le Chabbath après le repas de Cha'harit (matin). »

Rav Ovadia Yossef racontait que, lorsqu'il était en Égypte, il y a plus de cinquante ans, après le repas de Chabbath, le matin, il y avait près de mille juifs, qui se réunissaient dans la grande synagogue. Ils se subdivisaient en cinq groupes. Certains d'entre eux étudiaient le 'Houmach (5 livres de la Torah) avec Rachi, d'autres le Midrach, d'autres les lois etc. Et notre Maître, qui avait alors vingt huit ans, passait de groupe en groupe et donnait un cours sur le sujet qu'ils avaient entamé. L'étude se poursuivait, durant quelques heures jusqu'à la prière de Min'ha (prière de l'après-midi). Jusqu'à aujourd'hui, il y a des communautés surtout en dehors de la terre d'Israël qui perpétuent cette coutume qui vaut son pesant d'or.

Heureux le peuple pour qui il en est ainsi, heureux le peuple dont le Dieu est Hachem !

Le but du Chabbat

Il est écrit dans la « Péssikta Rabbati » (Paracha 23) :

- Rabbi Bérakhia a dit : « Le Chabbath n'a été donné que pour la **délectation.** »
- Rabbi 'Hagui a dit : « Le Chabbath n'a été donné que pour l'**étude de la Torah.** »

Le Talmud Yérouchalmi explique qu'ils ne divergent pas d'opinion :

- Ce qu'a dit Rabbi Bérakhia que le Chabbath n'a été donné que pour la délectation, il s'agit des Talmidé 'Hakhamim (érudits) qui peinent dans l'étude de la Torah les jours de semaine. Le Chabbath, ils viennent se réjouir pour renouveler leurs forces et continuer à être assidus dans l'étude de la Torah la semaine suivante.
- Ce qu'a dit Rabbi 'Hagui que le Chabbath n'a été donné que pour étudier la Torah, ceci concerne les ouvriers occupés par leurs métiers la semaine. Le Chabbath, ils viennent étudier la Torah, car ils doivent étudier avec beaucoup d'entrain et de force ce jour là.

Quand je fixerai l'heure, je rendrai mes arrêts avec équité

Et bien au contraire, un individu qui utilise le temps des Chabbatot et des fêtes pour étudier la Torah, Dieu lui donne une récompense même pour les moments où il était occupé par son travail et ne pouvait l'étudier. Comme écrit le « Pélé Yo'ets » sur le verset de Téhilim (75, 3) : « Quand Je fixerai l'heure, je rendrai mes arrêtés avec équité. »

Il y a celui qui pense donner de nombreux arguments en présence de Dieu du fait qu'il n'a pas pu étudier la Torah, car il était affairé toute la journée à fournir des moyens de subsistance à sa famille, déjà fort maigres etc. Hachem lui dira : « Les Chabbatot, les jours de fêtes, le 'hol ha-mo'èd, le jour de l'indépendance et toutes les périodes de vacances où tu ne travaillais pas, t'es-tu-assis pour étudier ? S'il s'est vraiment assis et qu'il a réellement étudié, c'est qu'il dit vrai, il recevra la récompense même pour les moments où il n'avait pas la possibilité d'étudier. Mais si ces jours fériés, il n'a pas étudié, que répondra t-il et que dira t-il ?

Il se trouve que c'est d'après son comportement, sa façon d'exploiter le temps des fêtes : « l'heure fixée », que le Saint Béni Soit-Il le jugera avec droiture et équité.

Celui qui accepte le joug de la Torah

Néanmoins, même celui qui a un métier doit se fixer des temps d'étude. Il doit faire attention de ne pas être pris par son travail au point d'en oublier l'étude de la Torah. Comme nous le voyons dans le Midrach Tan'houma : « Yitro a été surnommé 'Hovev (cheri) car il aimait la Torah. Lorsqu'il est rentré en terre d'Israël, on lui a donné la terre fertile de Yéri'ho. Il leur a dit : « Je ne suis venu, de moi-même, ici que pour étudier la Torah. J'ai quitté la ville de Midyane et me suis joint au peuple d'Israël pour m'attacher à la Torah. Maintenant, si je sème et moissonne, quand étudierai-je la Torah ? »

Sachez que plus un homme est sérieux et reste assidu dans son étude de la Torah à des moments fixes, plus Hachem lui enlève tout ce qui pourrait le déranger. Comme c'est écrit dans la Michna de Avot : « Celui qui accepte le joug de la Torah, on lui retire le joug de la royauté et du monde. »

A savoir que même s'il y a un joug et une peine qui sont naturels comme attendre à la queue dans une banque, ou au supermarché, se rendre chez le dentiste, courir en urgence chez le médecin pour un enfant, réparer une fuite à la maison etc.. tous ces petits ennuis passagers de l'homme, malgré tout, si l'individu prend réellement sur lui le joug de la Torah, Hachem lui évitera tous ces dérangements et ces pertes de temps afin qu'il puisse s'asseoir et étudier la Torah avec sérénité.

Il est aussi écrit dans les Avot de Rabbi Nathan (ch. 9, michna 2) : « Celui qui est assidu dans l'étude de la Torah, on lui offre en contrepartie les moyens pour continuer à l'être et celui qui supprime des temps d'étude de la Torah, on lui donne par ailleurs des contretemps. »

Il a un grand salaire à t'offrir !

Chaque homme doit étudier la Torah du mieux qu'il peut et écouter des cours de Torah surtout les jours de Chabbath et de fêtes lorsqu'il n'est pas pris par son travail et son gagne-pain. Sa récompense en sera doublée. Comme l'écrit le géant Rav Yossef 'Haïm dans son livre le

« Ben Ich Haï » (2ème année en introduction à la Paracha de l'Exode) :
« Un homme, qui étudie une heure le Chabbath, c'est comme s'il avait étudié mille heures en semaine. »

Nous avons, nous-mêmes entendu du grand Kabbaliste Rabbi Mordekhaï Charabi, de mémoire bénie, qui avait dit que celui qui étudie une heure le Chabbath c'est comme s'il avait étudié un an ! Si c'est ainsi, comment est-ce possible de perdre ce temps en futilités, à Dieu ne plaise ?! C'est pourquoi, celui qui s'occupe des synagogues a la responsabilité « sacrée » d'organiser des cours tous les Chabbatot concernant les lois et les commentaires pour transmettre le savoir au peuple. Le mérite du public dépend de lui.

Il existe une autre habitude dans divers endroits, si plaisante et si bonne, de prier Chabbath la prière de Cha'harit (du matin) au lever du jour. Après le Kiddouch, ils s'assoient et écoutent trois heures durant, des paroles de Torah et de crainte du Ciel, le 'Houmach (5 livres de la Torah) avec l'explication de Rachi, du moussar (morale), des lois et des commentaires. Entre les différents cours, le bedeau se soucie d'amener des petites douceurs aux fidèles pour continuer à suivre les cours avec la même vigueur. Heureux soit l'homme qui mérite et qui fait mériter les autres en introduisant ces cours partout, car il n'y a pas de meilleure défense en faveur du peuple d'Israël ! De ce genre de personnes, il est dit (Isaïe 49,3): « Tu es mon serviteur Israël par qui Je me glorifie. »

Car la Mitsva est une flamme et la Torah la lumière

Nos Sages ont expliqué le verset des Proverbes (6,23) : « Car la Mitsva est une flamme et la Torah la lumière. » Les actes liés aux commandements, seuls, ressemblent à une bougie éteinte. Mais lorsque l'homme étudie la Torah, qui représente la lumière, le commandement alors scintille.

En voici une allégorie : Il y avait dans un village éloigné, des gens simples et naïfs de nature qui n'étaient pas au courant des avancées technologiques jusqu'à ne pas même savoir qu'on peut allumer des lampes pour éclairer la nuit obscure. Avec le coucher du soleil, tous les gens du village retournaient chez eux et allaient dormir et au lever du jour, ils se levaient prompts à leur travail et à leurs affaires.

Un jour, un des habitants du village a été invité en ville et il a vu que même la nuit, les gens avaient de la lumière grâce aux lampes. Il s'est étonné et a acheté beaucoup de bougies pour les revendre dans son village. Bien entendu, quand les habitants du village ont entendu cela, ils les ont tout de suite achetées. Lorsqu'il a commencé à faire nuit, ils ont mis debout les bougies à leur côté pour qu'elles les éclairent. Mais, de façon surprenante, elles ne brillaient pas. Les habitants du village se sont mis en colère contre le vendeur qui avait menti et lui ont restitué toutes les bougies.

Le villageois, qui a vu que ses bougies ne s'allumaient pas, est retourné immédiatement en ville et s'est adressé au vendeur en criant qu'il l'avait trompé. Mais le vendeur, qui était intelligent, lui a demandé : « Comment as-tu utilisé les bougies ? » Le villageois a répondu candide qu'il avait placé les bougies sur l'étagère comme il l'avait vu dans le magasin.

Le vendeur lui a dit : « Imbécile ! Prends une étincelle, une allumette et allume la bougie, alors elle t'éclairera ! »

L'interprétation est la suivante

Un homme qui accomplit les commandements, mais qui ne fixe pas des moments pour l'étude, ne sait pas comment accomplir ces derniers. On pourra facilement dire de lui : « Ce que tu as interdit, je l'ai permis et ce que tu as permis, je l'ai interdit. »

Il se peut qu'un homme se considère comme observant le Chabbath mais en réalité, il transgresse de nombreux interdits. De même, un individu qui met les Téfilines pendant cinquante ans, il se peut qu'il ne l'ait jamais bien fait et ses bénédictions ont été dites en vain, car il n'a jamais appris où il fallait les mettre comme il se doit. Il en est ainsi dans de nombreux autres cas, ce qui fait que ces mitsvot ne brillent pas.

Mais s'il fixe des moments d'étude de la Torah, il applique « la Torah est lumière ». Son étude des lois éclaire les commandements qu'il accomplit.

Des idées nouvelles d'interprétation de la Torah, le Chabbath

Le Zohar (la Kabbale) encense particulièrement l'homme qui a le mérite de trouver des nouveautés dans l'explication de la Torah pendant Chabbath. [Même si l'homme ne sait pas innover lui-même, il peut apprendre une nouvelle explication qu'il ne connaissait pas]

Voici le langage du Zohar (Parachat Béchala'h p. 173) : « Viens voir quand le Chabbath entre, des âmes descendant pour régner sur le peuple saint [c'est « l'âme supplémentaire », un ajout de sainteté pour le jour de Chabbath]...

Quand le Chabbath finit, ces âmes qui ont pénétré les enfants d'Israël remontent et se tiennent devant Hachem. Le Saint béni Soit-Il leur demande : « Qu'avez-vous appris de nouveau en Torah sur cette terre ? » Heureuse l'âme qui peut répondre. Et combien de joie, elle occasionne ! Alors, **Hachem réunit Sa cour céleste et déclare : « Écoutez les nouvelles explications en Torah qu'a prononcé l'âme d'un tel.... »** Toute la cour céleste est attentive, les créatures célestes étendent leurs ailes et s'en enveloppent.

Heureux le peuple pour qui il en est ainsi, heureux le peuple qui a pour Dieu Hachem. Heureux soit celui qui peine dans l'étude de la Torah et fait plaisir à Son créateur.

**« Il n'y a pas de cadeau plus précieux
que cela »**

« De tous les cadeaux que la Torah a offerts à ceux qui la respectent, il n'y a pas de présent plus cher, qui génère autant de bonheur de vivre que ce commandement si ancien qui est le Chabbath. Retirez à un juif le Chabbath, vous l'avez privé de sa pierre la plus précieuse. Tout ce que vous lui donnerez en échange ne la remplacera pas. Toutes les sortes de joie et de gaieté que vous lui inventerez, il n'y trouvera pas de refuge comme dans l'agréable repos et la sérénité de ce silence propres à Chabbath. »

(Rabbi Shimshon Refael Hirsch)

DEUXIÈME PARTIE

LOIS



Respect et jouissance du Chabbath

D'où sait-on qu'il faut respecter et jouir du Chabbath ?

Il est écrit dans le Prophète Isaïe (58, versets 13-14) : « Si tu évites à tes pieds d'enfreindre le Chabbath, de vaquer à tes affaires en mon jour sacré, si tu **nommes le Chabbath : délice**, honoré pour la sainteté de l'Éternel, si tu **l'honores** en t'abstenant de suivre tes voies ordinaires, de t'occuper de tes intérêts et de faire des discours profanes : Alors tu te délecteras de l'Éternel : Il te hissera au sommet du monde et te nourrira de l'héritage de Jacob, ton père. Oui, c'est la bouche de l'Éternel qui a parlé. »

La récompense de celui qui célèbre le Chabbath avec joie

Dans le Traité « Chabbath » (118a), Rabbi Yossi a dit : « Celui qui célèbre Chabbath avec joie, on lui offre un héritage sans bornes [infini]. » Rav Na'hman bar Its'hak promet qu' : « il est sauvé des affres de l'exil. » Rav ajoute : « On lui offre tout ce qu'il désire, comme il est écrit (Téhillim 37, 4) : « Cherche à te réjouir en l'Éternel, il t'accordera ce que ton cœur demande. »

Celui qui respecte le Chabbath s'enrichit

Dans le Traité « Chabbath » (119a), le Tana Rabbi Yéhouda Hanassi [l'auteur des michnaiot] a questionné son partenaire Rabbi Yichma'el fils de Rabbi Yossi : « Les gens fortunés d'Israël, par quel mérite se sont-ils enrichis ? » Il lui a dit : « Car ils accomplissent le commandement du « ma'asser » (dîme). « Et ceux de Babylone [qui n'ont pas l'obligation de la Torah de prélever la dîme en dehors de la Terre d'Israël], par quel mérite se sont-ils enrichis ? ». Il lui a répondu : « Car ils honorent ceux qui étudient la Torah. » Il l'a questionné : « Et les riches des autres contrées [à leur époque, les Sages en Torah vivaient en Babylonie et non dans les autres pays], par quel mérite se sont-ils enrichis ? » Il lui a répliqué : « Du fait qu'ils respectent le Chabbath. »

Rabbi 'Hiya bar Aba raconte : « Une fois, j'ai été invité chez un Maître de maison à Loudkaya. Ils ont amené devant moi une table en or qui devait être soulevée par seize hommes. Elle avait seize chaînes d'argent. Des bols, des verres, des cruches, des assiettes, ainsi que toutes sortes de mets, de desserts et d'herbes odoriférantes y étaient disposés. En posant la table, ils disaient : « A l'Éternel, appartient la terre et ce qu'elle contient, l'univers et ses habitants. » Lorsqu'ils la retiraient, ils disaient : « Le ciel appartient à l'Éternel et la terre a été donnée aux êtres humains. » Je lui ai dit : « Mon fils, comment as-tu mérité cela ? » Il m'a répondu : « J'étais boucher, lorsqu'il y avait une bête bien en chair, je la réservai pour Chabbath. » Je lui ai rétorqué : « Heureux sois-tu d'avoir eu ce mérite, béni soit l'Éternel qui te l'a fait mériter. »

Les dépenses du Chabbath

Chacun s'efforcera de célébrer le Chabbath avec toutes sortes de mets et de boissons agréables à son palais. Il mangera de la viande à volonté et boira du vin, ainsi que des friandises selon ses moyens. Il est souhaitable qu'il mange de la viande rouge. S'il ne l'apprécie pas, qu'il consomme au moins du poulet.

Il ne devra pas se soucier de l'argent qu'il dépense en l'honneur du Chabbath. L'homme a la promesse que toutes les dépenses pour la Torah et les mitsvot lui seront remboursées. Comme nos Sages ont enseigné : « Tous les moyens de subsistance de l'homme sont prévus du mois de Tichri au mois de Tichri en dehors de Tichri. »

Ce qui signifie que Hachem fixe pour l'homme son gagne-pain à Roch Hachana, ce qu'il va gagner durant toute l'année en dehors des dépenses de **Tichri** qui sont : « Torah - Chabbatot - Roché 'Hodachim (les premiers jours du mois) - Yamim Tovim (les fêtes) ». D'ieu ne limite pas le montant de ces frais, plus on débourse, plus on récolte. Celui qui dépensera moins, recevra moins aussi. (1, 5)

Il est enseigné dans le Traité Bétsa (16a) : « On a dit de Chamaye l'ancien qu'il mangeait tous les jours en l'honneur du Chabbath. Comment cela est-il possible ? Le dimanche, lorsqu'il se rendait au marché, il cherchait une belle bête en l'honneur du Chabbath et il disait : « Elle sera pour Chabbath ! » Le lendemain, lorsqu'il passait de nouveau

près du marché, s'il trouvait une bête meilleure que la première, il laissait la deuxième pour Chabbath et mangeait la première. Pour que la meilleure soit mangée en l'honneur du Chabbath. Il en était ainsi chaque jour. Ce qui fait que tout ce qu'il mangeait était en l'honneur du Chabbath. Mais Hillel l'ancien se comportait autrement, tous ses actes étaient au nom du Ciel et il avait assez confiance en Dieu pour qu'Il lui envoie une belle bête pour le Chabbath, comme il est dit : « Béni soit Dieu qui chaque jour nous comble – (pourvoie à nos besoins et nous aide). »

Des « gros poissons »

Il est bon et juste d'acheter des gros poissons pour les manger lors des trois repas du Chabbath. Cependant, si l'on n'aime pas les poissons, on n'est pas obligé de se forcer à en consommer. (1, 7)

Des friandises

Bien qu'il ne soit pas bien qu'un homme habite trop son enfant aux friandises (ceci peut gâter son éducation lorsqu'il grandit), malgré tout, en l'honneur du Chabbath, il est bien qu'il achète des confiseries. Surtout pour les tous petits qui ne se réjouissent pas en mangeant de la viande et en buvant du vin. Même les grands mangeront des friandises pour arriver aux 100 bénédictions qu'un homme doit dire chaque jour et pour accomplir le commandement de « 'Oneg Chabbath » (se réjouir le jour de Chabbath).

L'intention dans la Mitsva

Nous avons un grand principe : « Les commandements doivent être accomplis avec intentionnalité ». Chaque commandement qu'un homme s'apprête à accomplir, il doit avoir l'intention de le réaliser, avec la conscience qu'il le fait sur ordre du Créateur. C'est pourquoi, avant de manger, le jour du Chabbath, il pensera : « Je viens accomplir le commandement de 'Oneg Chabbath ». De même, lorsqu'il achète, il dira : « En l'honneur du Saint Chabbath », car selon la majorité des « Richonim » (grands commentateurs médiévaux), le commandement de « 'Oneg Chabbath » est un commandement de la Torah. (1, 4)

D'où vient la bonne odeur de ton plat ?

Il était une fois un juste qui affectionnait particulièrement son ami, qui était lui-même un juste. Il décida de manger chez son ami le jour du Chabbath. Puisqu'il n'avait pas été invité et qu'il était venu de son propre gré, il prit avec lui une marmite du plat chaud traditionnel de Chabbath que sa femme avait cuisiné. Il se rendit alors chez son ami.

Au moment du repas, on servit au Maître de céans une assiette remplie du plat de Chabbath et on amena également sur la table le mets de son hôte. Le Maître de maison s'aperçoit que l'odeur du plat de son hôte se répand et est bien plus enivrante que celle de son propre plat.

« D'où vient cette si bonne odeur ? » demanda t-il à son ami.

L'hôte lui répondit : « Ma femme prépare elle-même le plat du Chabbath. A chaque préparatif, elle murmure : « En l'honneur du saint Chabbath ». Par contre, chez toi, ce sont tes serviteurs qui préparent la nourriture. Il est certain qu'ils ne prononcent rien. C'est pourquoi, ton mets ne sent pas aussi bon. »

(Le Ben Ich Haï dans son livre « Machal Vénimchal ».)

Les préparatifs du Chabbath

Se couper les cheveux

Si les cheveux sont longs, c'est une Mitsva de les couper le vendredi et même après la mi-journée. S'il ne peut pas le faire le vendredi, il le fera avant. (H.O. 3, 56. 1, 118)

Se raser la barbe

Il est vrai que l'on doit laisser la barbe et ne pas entièrement la raser. Comme nos Sages l'ont écrit (Traité Chabbath 152a) : « Tu embelliras ton visage d'une barbe ». Néanmoins, ceux qui se rasent la barbe, ont

sur qui s'appuyer. Mais il est préférable de se raser avec de la crème. Ceux qui se rasent avec une machine, feront attention de ne pas coller la machine trop près de la peau pour que le poil ne soit pas déraciné à sa base. (« Yabia' Omer » partie 9, partie « Yoré Dé'a » ch. 10).

Se couper les ongles

Si les ongles des mains ou des pieds sont longs, c'est un commandement de les couper en l'honneur du Chabbath. Il est permis de couper les ongles le jeudi, même si, de ce fait, ils commenceront à pousser le Chabbath. Il fera attention de ne pas les jeter mais de les mettre aux toilettes. (1, 119)

Se laver

Dans le Talmud, Traité « Chabbath » (25b), il est écrit : « *Ainsi Rabbi Yéhouda bar El'aï avait l'habitude chaque veille de Chabbath. On lui apportait une grande bassine d'eau chaude pour se laver le visage, les mains et les pieds. Il se couvrait, s'asseyait et ressemblait à un ange de Dieu Tsévaot.* »

Il est tout de même préférable de se laver tout le corps la veille de Chabbath à l'eau chaude, en l'honneur de Chabbath. S'il ne peut pas se laver entièrement, il se lavera au moins le visage, les mains et les pieds. (1, 11, 116)

Le moment pour se laver

Il est plus juste de se laver le vendredi et non le jeudi pour qu'on voie clairement qu'il s'est lavé en l'honneur de Chabbath. Il vêtira tout de suite ses vêtements de Chabbath. Il ne se lavera pas juste avant le coucher du soleil pour ne pas risquer, à Dieu ne plaise, une profanation du Chabbath. S'il ne peut pas se laver le vendredi, qu'il se lave avant. (Rama ch. 262, § 2, 1, 76, 118).

Aller au Mikvé

Il est bon de se tremper au « mikvé » (bain rituel) chaque veille de Chabbath pour recevoir la sainteté du Chabbath. Il méritera par cela de purifier son corps, son âme et ses pensées. (1, 117)

Se vêtir d'habits propres

Il vêtira des habits agréables en l'honneur du Chabbath et ses vêtements de Chabbath seront différents de ceux de la semaine. (1, 11)

Vêtir un « tsitsit »

Chacun s'efforcera de vêtir un « Talith katan » propre et lavé en l'honneur de Chabbath, car ce n'est pas agréable de changer le reste des vêtements sans changer un vêtement qui sert pour un commandement, en le dédaignant. (1, 346)

Mettre des chaussures

Celui qui est rigoureux et réserve une paire de chaussures exclusivement pour Chabbath, la bénédiction résidera sur lui. Mais, selon la loi stricte, il suffit qu'il cire ses chaussures habituelles en l'honneur de Chabbath. (1, 12)

Laver la maison

Chacun s'efforcera de laver sa maison en l'honneur du Chabbath. Il est bien de le faire avant Chabbath pour préparer la maison et accueillir la reine Chabbath qui vient vers nous. (1, 12)

Poser une belle nappe

Il est souhaitable de poser une belle nappe propre sur la table, depuis l'entrée du Chabbath jusqu'à la « havdala ». Même s'il y a toute la semaine une belle nappe posée sur la table, le Chabbath il faut en mettre une autre plus jolie en l'honneur du Chabbath. (1, 12)

Prélever la « 'Halla »

C'est une grande « Mitsva » de pétrir de la pâte la veille de Chabbath en quantité suffisante pour que la femme puisse prélever la « 'Halla » en l'honneur de Chabbath. La quantité de farine pour pouvoir prélever la « 'Halla » avec bénédiction est de 1,560 kg. On prélève un petit bout que l'on brûle après. (H.O. 3, 49)

Manger avec appétit le soir de Chabbat

Cela fait partie de l'honneur du Chabbath d'arriver le soir à la maison avec un bon appétit. C'est pourquoi, on devra s'abstenir de manger plus que de raison le vendredi. Même un repas habituel de la semaine ne devra être consommé qu'avant la neuvième heure [à savoir trois heures « zmaniot » avant la sortie des étoiles. En plein hiver, environ à partir de deux heures de l'après-midi et en plein été, environ à partir de quatre heures et quart selon l'heure d'été] afin que ce qu'il a consommé ne le dérange pas pour le repas de Chabbath. (1,62)

Prendre un repas lié à une « Mitsva »

S'il y a eu une circoncision ou un « pidyon haben » (rachat du premier-né) le vendredi, selon la loi stricte, on peut faire le repas toute la journée puisque c'est un repas pour la « Mitsva ». Mais il est fort souhaitable de le faire le plus tôt possible. (1, 63)

Repas de fiançailles

Même un repas de fiançailles est considéré comme un repas de la Mitsva. (H.O. 3, 63)

Jeûner

Si le jour de décès de son père ou de sa mère tombe un vendredi et qu'il a pris sur lui de jeûner comme l'a tranché notre Maître le « Choul'han 'Aroukh » (ch. 568 § 8) car il est bon d'agir ainsi. Il doit alors jeûner le vendredi jusqu'à la sortie des étoiles. Si, le jeudi après-midi à la prière de minh'a, lorsqu'il a pris sur lui de jeûner, il a décidé de jeûner jusqu'après la prière de 'Arvit (prière du soir), il peut avancer la prière de 'Arvit alors qu'il fait jour et après le coucher du soleil, il fera le Kiddouch et mangera. (Choul'han 'Aroukh 249, § 4)

Cependant, les achkénazes n'ont pas l'obligation de poser cette condition le jeudi lorsqu'ils prennent sur eux de jeûner. Ils peuvent manger après la prière de 'Arvit même alors qu'il fait encore jour. Mais, toutefois, il est louable d'émettre cette condition. (Rama ch. 249, § 4)

Acheter les provisions

Il est bien d'acheter les provisions et de tout préparer le vendredi. Mais, si cela est trop difficile (comme en hiver où les jours sont courts ou que cela occasionne une tension à la maison, à Dieu ne plaise), il peut acheter et préparer ce qui est nécessaire pour Chabbath avant vendredi. (1, 69)

Pour les Sages en Torah

Même les érudits dont la Torah est leur « métier », doivent s'efforcer de préparer quelque chose en l'honneur de Chabbath. Il est raconté dans le Talmud (Traité Chabbath 119a) à propos des « Amoraïm », (Sages de haute envergure) qu'ils s'occupaient des préparatifs du Chabbath. Certains d'entre eux coupaien du bois pour Chabbath, allumaient le feu, lavaient la maison ou coupaien des salades.

Chacun doit apprendre d'eux. Personne ne peut dire : « Cela n'est pas digne de moi ! » Au contraire, c'est un honneur d'honorer le Chabbath. (1,70)

Ceux qui en goûtent, méritent la vie

C'est une Mitsva de goûter chaque plat la veille de Chabbath pour vérifier s'ils sont cuits à souhait pour Chabbath. Toutefois, s'il n'a pas goûté et qu'il s'aperçoit durant Chabbath que les plats ne sont pas à son goût, il ne se mettra pas en colère et n'en tiendra rigueur à personne. Au contraire, il surmontera l'épreuve et vaincra son mauvais penchant et grâce à cela, on ne le remettra pas à l'épreuve une seconde fois. (1, 71)

Tâter les poches

C'est une Mitsva de tâter les poches des vêtements de Chabbath avant l'entrée du Chabbath pour voir s'il n'y a aucun objet « mouktsé » (objet lié à une activité interdite le Chabbath). (1,90)



Que ce livre contribue à l'élévation d'âme de :

**Alexis Eliahou ben Hanna
&
Suzanne bat Fortune**

— De la part de —

Mme Ghislaine FERLAY
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.



Que ce livre contribue à l'élévation d'âme de :

Raymond Sion (Berrebi) ben Lalou Elie ל"ז

Myriam & Lalou Sadia ל"ז

Moché (Tibi) ben Yossef ל"ז

Messaouda Rosette (Ichay) bat Zaiza ל"ז

Rivka (Tibi) bat Koka ל"ז

David (Ichay) ben Attou ל"ז

— De la part de —

M. Jérémie BERREBI
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.



Que ce livre contribue à l'élévation d'âme
du Richone LéTsion :

Rav Mordekhai Tséma'h ELIAHOU ל"צז

Qui a rejoint son Créateur
peu avant l'édition de ce livre.

Que ce livre contribue à la bonne santé de :

Messaouda bat Simha ASSORA

&

Tou bat Morah BISMUTH

A la réussite de :

Elishéva bat Simha Malka

et à l'élévation d'âme de :

Marcel Morde'haï ben Zerda ASSOR

&

Georges Chlomo ben Esther BISMUTH

De la part de **Corinne, Claude & Elishéva ASSOR**
qui ont généreusement contribué à la parution de ce livre.

Que ce livre contribue à :

**La bonne santé de
Yoelle Routh**

La « Brakha & Atsla'ha » de ses enfants :

**Elodie & son mari Jérémy,
Jérémie et sa femme Milène,
Samuel & Rivka**

La réussite du 'Am Israel et de ses petits enfants :

Zachary et Itshak

De la part de la **Famille Yoelle Routh**
qui a généreusement contribué à la parution de ce livre.

Que ce livre contribue
à la réussite et au bonheur de :

**Rabbi Itshak ZAFRAN
Mme Noémie BENHAMOU
Mme Céline FALK
Mme Annael GUEDJ
Mme Meryl LACHKAR**

Qui ont participé «Léchem Chamayim»
à l'édition et à la diffusion de ce livre.



Que ce livre contribue
à l'élévation d'âme de :

**Chimone
ben Khammus**

De la part de
M. Acher GERIBI
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.



Que ce livre contribue
à l'élévation d'âme de :

**Yossef ben Khilifa
& Warda ALLALI
Avraham BRAMI**

De la part de
M. Michaël ALLALI
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.



Que ce livre contribue
à l'élévation d'âme de

**Haï Vittorio Halfon
ben Giulia Halfon**
Taïta Irène Halfon bat Sim'ha
Messaoud Prosper Knafon
Ferhé Berthe bat Mazeltoub

De la part de
M. Philippe HALFON
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.

Que ce livre contribue à la
«Téchouva chéléma» de :

**Benjamin ZOUARI
Patrice SCETBON
Grégory TEBOUL**

Qu'Hachem leur donne
le mérite de choisir la Vie.

Que ce livre contribue à :

la guérison complète
de

Rahel bat Deborah Gzaiel

la réussite
de la **famille Gzaiel** :
Méir, Déborah, Ra'hel,
Sim'ha & Nataniel.

Qui ont généreusement
contribué à la parution
de ce livre.

Que ce livre apporte
«Brakha & Atsla'ha»

à la

Famille MAMAN

Eric & Myriam

pour leur mariage

(mazal tov!)

De la part de

M. Philippe MAMAN

qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.

Que ce livre contribue :

au bonheur des 'Hatanim
Raphael & Batia

ainsi qu'à la
la réussite
matérielle et spirituelle
de la
Famille Levy
& les enfants
de Sim'ha & Benyamin

De la part de **Famille**
Benyamin LEVY
qui a généreusement contribué
à la parution de ce livre.

Que ce livre contribue à la
réussite spirituelle et matérielle
de mes chers parents
et grands-parents :

Gérard & Chantal
BENHAMOU
Annie BENHAMOU
Yé'hia & Marie TEBOUL

*Qu'Hachem leur accorde une
longue vie et qu'ils aient le mérite
de voir leurs enfants
et petits-enfants
sur le chemin de la
Torah & des Mitsvot.*

Que ce livre contribue à la bonne santé & guérison complète de :

Nedjma Bat Esther

& Rav David Yacoub Désiré ben Tzipora

(par Mme Liliane Khelif)

Daniel Hammer (par M. Hammer)

Rivka bat Hanna (par Mme Annie Perez)

Sarah Brakha bat Ra'hel (par Mme Annael Chicheportiche)

René & Annette Bauza

Que ce livre contribue à la réussite de :

Guilad Shalit pour sa libération (par M. Henry Wisniak)

Samuel, bar-mitsva le 17 juin 2010 (par M. Borinan)

Famille Rakowski Carla, Noa, Liam & Amram

(par Mme Delphine Bauza)

Liora (petite-fille de Mme Sarah Fritsch)

Famille Laik

Arielle Sebban & Gabrielle-Sim'ha Uzan

Serge Amsellem

Que ce livre contribue à l'élévation d'âme de :

Hai Israel Ben Simha Waki (par Mme Annie Perez)

Magdalena Rakowska (par M. Aubry-Rakowski)

Hillel ben Myriam Cohen-Haddad (par M. David Attias)

Roger ben Negma (par M. Bernard Laik)

Oz ben 'Hanna (par la Famille Marciano)

Rivka bat Diamenta (par M. Jean-Claude Cohen)

Yossef ben Rahel Adda (par M. Raphael Adda)

Qui ont tous généreusement contribué à la parution de ce livre.

« Qu'Hachem soit béni, le peuple d'Israël est vivant et vivra.

Le Machi'ah nous délivrera très prochainement, Amen ».

« Guérison pour tous les malades du peuple d'Israël »

De la part de la **Famille Mimouni**
qui a généreusement contribué à la parution de ce livre.

Torah-Box.com est heureux de vous présenter le 3^{ème} recueil de la série « Lois & Récits » ayant comme objectif l'accès facile à la connaissance et à la pratique du judaïsme.

En effet, ce premier volume vous fera découvrir cette merveilleuse fête hebdomadaire qu'est le Chabbath :

- Récits : le sens et l'importance de ce « précieux cadeau »
- Réponses : aux questions les plus fréquentes sur Chabbath !
- Lois : pour appliquer les mitsvot liées à ce jour

Une partie de ce livre est également disponible sur notre site Internet en version « ebook », consultable et téléchargeable librement à l'adresse : www.torah-box.com/ebook

להגיד תורה ולהאדירה
L'équipe Torah-Box